

CONCESSION DE TRAVAUX ET DE SERVICE PUBLIC POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS DU GRAND NOUMEA

COMpte RENDU ANNUEL D'ACTIVITE

2023



SOMMAIRE

1. Présentation du concessionnaire : la société CSP	3
1.1. CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA SOCIETE	3
1.1.1. Secteurs d'intervention	3
1.1.2. Effectif global	4
1.2. EFFECTIF ET ORGANIGRAMME AFFECTE AU CONTRAT DE CONCESSION	4
2. Le patrimoine du service concédé	5
2.1. DESCRIPTION DU PATRIMOINE EN PLACE AU 31/12/2023	5
2.1.1. Les installations de traitement.....	5
2.2. RECAPITULATIF DES ARRETES D'AUTORISATION ICPE EN VIGUEUR	14
2.2.1. Autorisations pour le CTTV de Ducos	14
2.2.2. Autorisations pour l'ISD de Gadji	15
2.2.3. Autorisations pour les QAV	16
2.3. BILAN DES CONTROLES	17
2.4. SYNTHESE DES BILANS ENVIRONNEMENTAUX REALISES	17
2.4.1. L'installation de stockage de Gadji.....	17
2.4.2. CTTV de Ducos.....	17
2.4.3. Déchèteries de Magenta et Pk5	18
2.4.4. Déchetterie et CET Du Mont Dore.....	19
3. L'activité du service en 2023	20
3.1. LE SERVICE RENDU AUX USAGERS : INDICATEURS DE QUALITE DE SERVICE	20
3.1.1. Fréquentation des déchèteries	20
3.1.2. Améliorations pour la sécurité	21
3.1.3. Améliorations du service.....	22
3.1.4. Les incidents	22
3.2. BILAN DES TONNAGES	26
3.2.1. Les tonnages réceptionnés par type de déchets (plus tous les flux hors REP)	26
3.2.2. Les tonnages réceptionnés par provenance	27
3.2.3. Les tonnages réceptionnés par mode de collecte	29
3.2.4. Logistique et service transport	31
3.2.5. Bilan Traitement	33
3.2.6. Les tonnages traités de 2018 à 2023	34
3.3. LES ACTIONS DE COMMUNICATION	36
3.4. BILAN DES CONSOMMATIONS	37
3.4.1. Eau	37
3.4.2. Electricité.....	38
3.5. BILAN DE LA PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE.....	39
3.6. LES INCIDENTS D'EXPLOITATION SIGNIFICATIFS.....	40
3.7. LES PERSPECTIVES 2024-2037	41
3.7.1. Evolution du service rendu aux usagers	41
3.7.2. Evolution des filières de valorisation	42
3.7.3. Evolution réglementaire de l'ISD de Gadji	43
4. Compte rendu financier	45
4.1. COMPTE DE RESULTAT 2022/2023	45
4.2. METHODE ET ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE.....	46

4.3. ETAT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	46
4.4. INVENTAIRE DES BIENS DE RETOUR	46
4.5. COMPTES PREVISIONNELS D'EXPLOITATION	46
5. Annexes	47
6. Table des figures	47
7. Tableaux	48

1. Présentation du concessionnaire : la société CSP

1.1. Caractéristiques générales de la société



La Calédonienne de Services Publics emploie à ce jour 68 personnes dans le domaine du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés.

De la fusion des sociétés CGEA et IPODEC à la fin des années 1980, à la création de l'entité CSP Fidelio en 2010, l'histoire de la CSP Fidelio est marquée par l'innovation : création de nouvelles filières adaptées aux besoins grandissants de la population (centres de tri sélectifs, Quais d'Apport Volontaire, Installations de Stockage des Déchets, déchetteries, recyclage, etc.), installations de plus en plus respectueuses de l'environnement...

Aux côtés des Calédoniens depuis plus de 30 ans, la CSP Fidelio fait aujourd'hui office de précurseur dans le traitement et la valorisation des déchets en Nouvelle-Calédonie. Et l'histoire ne fait que commencer ; bientôt, la CSP Fidelio proposera encore de nouveaux services tels que la valorisation du verre et même la production d'énergies alternatives.

Entreprise locale bénéficiant de l'appui de grands groupes leader dans le domaine de l'environnement, CSP FIDELIO dispose des atouts idéaux pour poursuivre son action d'entreprise de proximité auprès des Calédoniens, en s'adaptant aux besoins des usagers, des industriels et de la collectivité et en mettant en œuvre des solutions innovantes à un coût maîtrisé. Elle profite notamment du support de Veolia Propreté et de GRS Valtech dans le cadre de conventions d'assistance technique permanentes et du savoir-faire et des compétences de Suez Environnement.

La performance de CSP, c'est avant tout le professionnalisme de ses femmes et hommes ainsi que de l'appui technologique et humain de groupes renommés mondialement (Veolia Propreté, Suez Environnement).

CSP FIDELIO est un membre fondateur du SYCOTRED (Syndicat professionnel de la collecte et du traitement des déchets) et actuellement membre d'ACOTRED PACIFIQUE (Association des professionnels de la collecte et du traitement des déchets), groupe d'entreprises comprenant près de 50 professionnels et dont l'objet est de contribuer à la structuration des filières de traitement et de valorisation par le développement de la chaîne des activités, l'optimisation des conditions économiques et le renforcement de l'utilisation optimale de l'énergie.

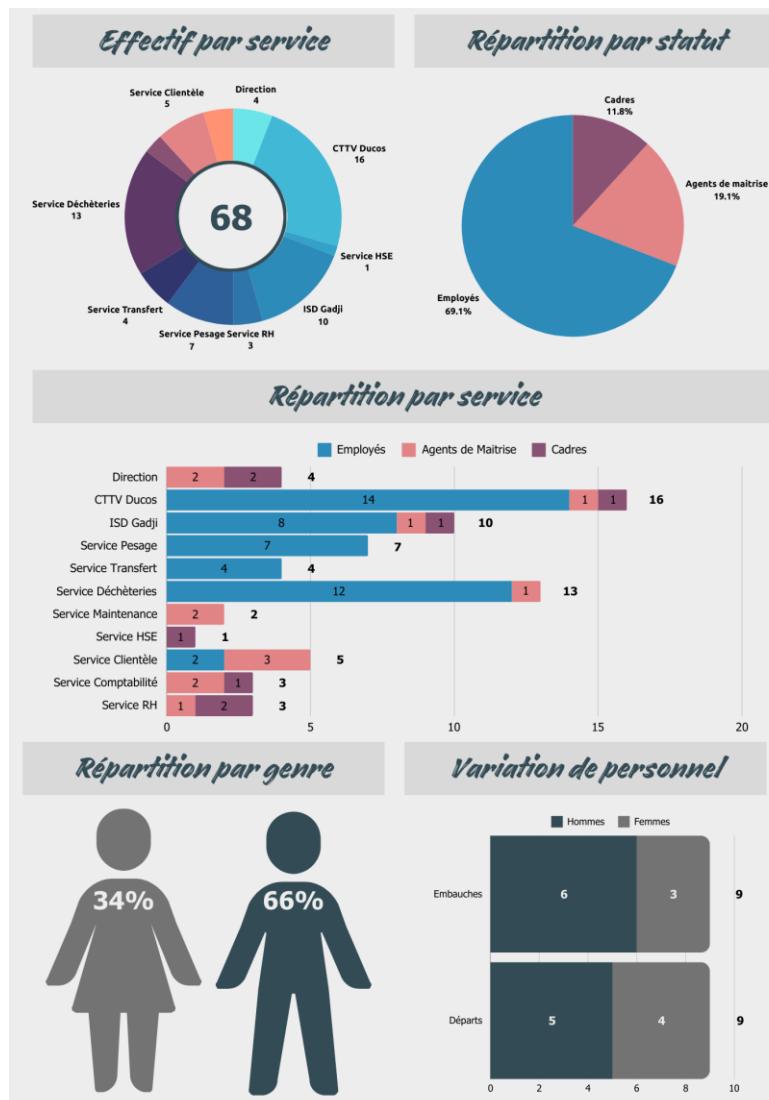
1.1.1. Secteurs d'intervention

Leader en matière de traitement des déchets en Nouvelle-Calédonie, la CSP Fidelio, c'est avant tout une entreprise citoyenne au service des Calédoniens qui a su évoluer avec les besoins des usagers, des industriels et des collectivités, tout en s'adaptant aux contraintes liées à notre pays.

Le présent document développe les différentes informations référencées et requises, conformément au contrat de concession de travaux et de service public liant la Calédonienne de Services Publics et le Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa SIGN, complété de ses avenants.

Dénomination :	Calédonienne de Services Publics
Date de création :	Juin 1988
Forme juridique :	Société en nom collectif
Capital :	562.447.500 F.CFP
Siège social :	3, rue Ernest Massoubre, Immeuble Koneva, Orphelinat – BP 179 98845 Nouméa Cedex
Communes desservies :	SIGN : Nouméa, Païta, Mont Dore, Dumbéa SIVM Nord : La Foa, Bourail, Boulouparis, Thio

1.1.2. Effectif global



1.2. Effectif et organigramme affecté au contrat de concession

Les effectifs présentés, ci-dessous, représentent le nombre de salariés (CDD, CDI, à temps complet ou à temps partiel) hors intérimaires arrêtés au 31 décembre 2023. Sur le site de Gadji, les opérations de réception et de compactage des déchets sont sous-traitées à l'entreprise Samertown depuis l'ouverture du site. Les effectifs de la société Samertown ne sont pas comptabilisés dans les données présentées ci-après.

La masse salariale de la CSP (hors sous-traitants) en effectif moyen plein était au 31 décembre 2023 de 68 personnes.

Effectif global	Hommes	Femmes	Total
Ingénieurs & Cadres	3	5	8
Agents de maîtrise et assimilés	6	7	13
Employés/ouvriers	36	11	47
Total	23	45	68
Nombre d'embauches au cours de l'année	6	3	9
Nombre de départ au cours de l'année	5	4	9

Tableau 1 : Effectifs CSP – Répartition hommes-femmes

2. Le patrimoine du service concédé

2.1. Description du patrimoine en place au 31/12/2023

2.1.1. Les installations de traitement

Le Centre de Tri, de Transfert et de Valorisation

Le CTTV est implanté dans la zone industrielle de DUCOS.

De dépotoir (1962), à Centre de Transit, Transfert et Valorisation (CTTV), en passant par Centre d'Enfouissement Technique (CET), ce site s'est structuré au fil des années suivant l'évolution des techniques de traitement et de la réglementation en matière de déchets et de protection de l'environnement. Par la même occasion, ce sont les conditions de travail et l'état général du site qui ont connu des améliorations et une modernisation considérable.

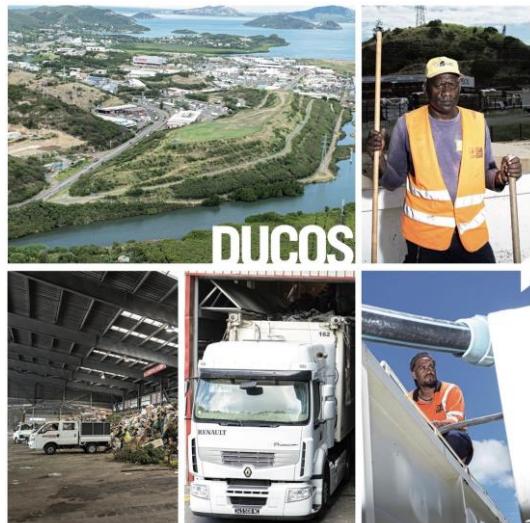
La majorité de sa superficie est occupée par le CET. Exploité jusqu'en 2006, il a été réhabilité dans une démarche profonde de respect de l'environnement.

Aujourd'hui, une surface de 1,5 hectares environ est dédiée à l'exploitation, qui rassemble une trentaine de salariés répartis sur 5 activités différentes. Parmi eux, des agents opérationnels mais aussi administratifs, puisque ce site est le point d'entrée principal pour les usagers et les clients par l'intermédiaire du service clientèle situé à l'entrée.

Historique :

- 2008** Mise en service du QAV.
- 2009** Obtention de l'autorisation d'exploiter du CTTV
Fin des travaux de réhabilitation du CET.
- 2016** Mise en service de la ferme photovoltaïque.
- 2020** Mise en service de la plateforme de broyage de déchets verts.

Commune de Nouméa



Fiche d'identité

Déchets traités :

- Déchets non dangereux solides
- Déchets liquides biodégradables (DLB)

Activités du site :

- Un quai d'apport volontaire
- Une station de traitement des déchets liquides biodégradable
- Un bâtiment de conditionnement pour les déchets d'emballages valorisables
- Une plateforme de broyage des déchets verts
- Un bâtiment de regroupement et de transfert des déchets non dangereux non valorisé

Autorisation :

Arrêté n°10124-2009/ARR/DDDT du 13 mai 2009 modifié par l'arrêté n° 1754-2023/ARR/DDDT du 07 octobre 2023

Titulaire de l'autorisation : CSP ONYX

Collectivités desservies : Grand Nouméa

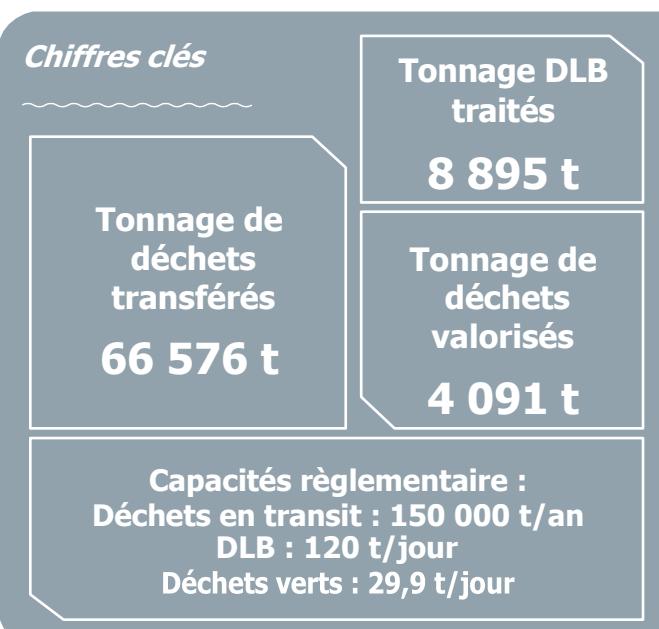
Superficie :

15 hectares (dont 1,5 réservés à l'exploitation)

Effectif :

25 salariés

Horaires : 06h30 - 17h00



L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Gadji

Commune de Païta

Situé sur le territoire de la commune de Païta à environ 3 kilomètres au sud du village et à environ 10 kilomètres au nord-ouest de Nouméa.

L'ISD de Gadji est implantée sur 32,4 hectares. Aux 20 hectares dédiés à l'exploitation est également liée une ancienne zone de stockage (ancien Centre d'Enfouissement Technique de Païta), qui, après exploitation, a été réhabilitée dans le respect des normes en vigueur.

Historique :

- 2005** Obtention de l'autorisation d'exploiter.
- 2007** Mise en service de l'installation de stockage.
- Mise en service du QAV.
- 2015** Mise en service de l'unité de traitement des pneus usagés non réutilisables.
- 2023** Mise en service de la plateforme de broyage des déchets verts.



Fiche d'identité

Déchets traités :

- Déchets non dangereux solides
- Pneumatiques usagés non réutilisables

Activités du site :

- Une installation de Stockage des Déchets Non Dangereux d'une capacité autorisée de 150 000 tonnes/an
- Un quai d'apport volontaire
- Une unité de broyage des pneus usagés non réutilisables
- Une plateforme de broyage des déchets verts.

Autorisation :

Arrêté n° 915-2005/PS du 22 juillet 2005 modifié par l'arrêté n° 1911-2023/ARR/DDDT du 19 juin 2023

Titulaire de l'autorisation :

CSP ONYX

Collectivités desservies :

Grand Nouméa

Superficie :

32.4 hectares (dont 20 réservés à l'exploitation)

Effectif :

14 salariés et 5 sous-traitants

Horaires :

06h00 - 18h00

Les Quais d'Apport Volontaires Intercommunaux

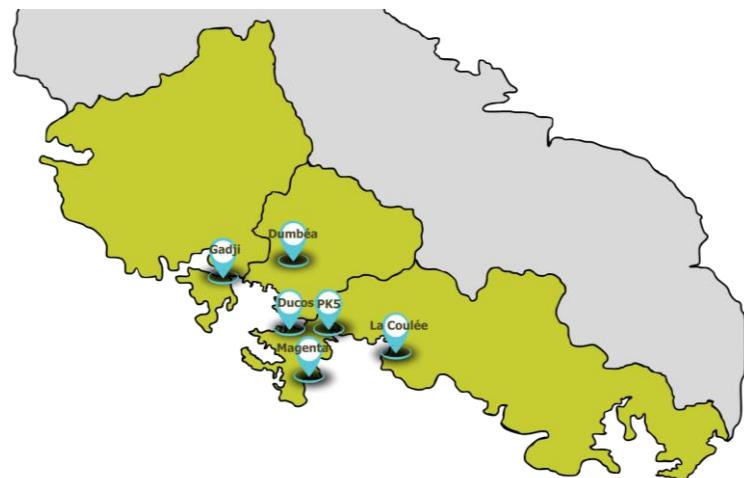
Six déchèteries sont à disposition des usagers dans le périmètre du Grand Nouméa.

Ce sont des lieux d'apports volontaires ouverts aux particuliers et pour certains aux professionnels.

Ils sont clôturés, surveillés et spécialement aménagés pour accueillir les déchets et les répartir, selon leur nature, dans des bennes ou des conteneurs dédiés. Les déchets sont ensuite acheminés vers des filières de traitement ou de recyclage, localement ou à l'export.

La déchèterie est un service de proximité qui participe activement à la protection de l'environnement, en limitant les dépôts sauvages.

L'accès aux déchèteries est gratuit et réservé aux particuliers résidant dans les communes du Grand Nouméa et payant la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

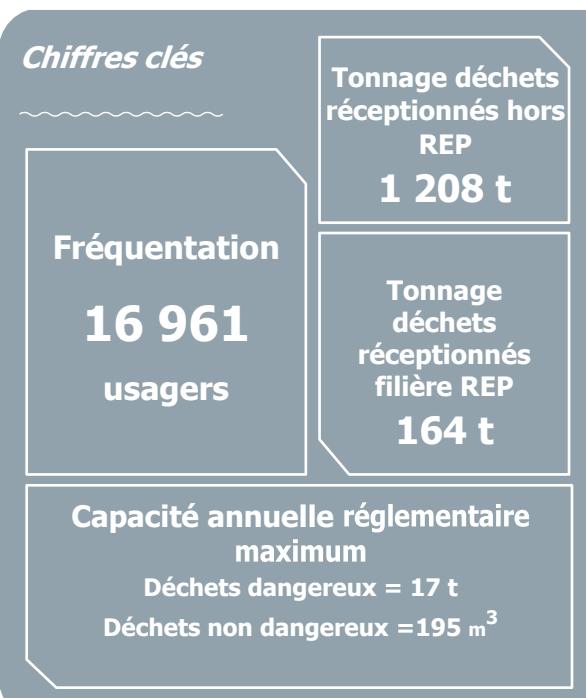


Les déchèteries, exploitées par la CSP Fidelio, permettent la collecte et le tri à la source des déchets suivants :

- Déchets encombrants
- Déchets verts valorisables
- Déchets métalliques
- Métaux non ferreux
- Canettes en aluminium
- Câbles
- Verre
- Emballages plastiques
- Carton propre
- Papier
- Huiles usagées non alimentaires (filière responsabilité élargie du producteur REP)
- Bidons d'huile usagée vides (filière responsabilité élargie du producteur REP)
- Filtres à huile (filière responsabilité élargie du producteur REP)
- Chiffons souillés par des huiles (filière responsabilité élargie du producteur REP)
- Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) (filière responsabilité élargie du producteur REP)
- Piles et batteries (filière responsabilité élargie du producteur REP)



Le Quai d'Apport Volontaire de Dumbéa
Commune de Dumbéa



Fiche d'identité	
Déchets traités :	
- Déchets encombrants	
- Déchets verts valorisables	
- Déchets métalliques	
- Métaux non ferreux	
- Canettes en aluminium	
- Câbles	
- Carton propre	
- Papier	
- Verre	
- Emballages plastiques	
- DEEE	
- Huiles usagées non alimentaires	
- Bidons d'huile usagée vides	
- Filtres à huile	
- Chiffons souillés par des huiles	
- Déchets d'équipements électriques et	
électroniques	
- Piles et batteries	
Autorisation :	
Arrêté n°3820-2017/ARR/DENV du 9 janvier 2018	
Titulaire de l'autorisation :	
CSP ONYX	
Superficie :	
3 200 m ²	
Effectif :	
1 salarié	
Horaires :	
Mercredi – Samedi - Dimanche : 7h00-17h00	

Le Quai d'Apport Volontaire de La Coulée

Commune du Mont-Dore

En 1982, les services techniques du Mont-Dore commencent à exploiter le Centre d'Enfouissement Technique (CET) de la Coulée. Il a connu plusieurs évolutions avant de devenir l'actuel quai d'apport volontaire (QAV).

En 1992, la CSP en reprend l'exploitation. À cette occasion, le site est équipé d'un quai de déchetterie.

En 2012, de nombreuses améliorations sont apportées. L'exploitation totale de la zone - pont bascule et aire de broyage des déchets verts - a débuté dans un second temps au mois de février 2013. Désormais le site est équipé d'installations conformes aux normes. L'ex CET également présent dans le périmètre du site a été réhabilité et fait l'objet d'une surveillance post exploitation.



Fiche d'identité

Déchets traités :

- Déchets encombrants
- Déchets verts valorisables
- Déchets métalliques
- Métaux non ferreux
- Canettes en aluminium
- Câbles
- Carton propre
- Papier
- Verre
- Emballages plastiques
- DEEE
- Huiles usagées non alimentaires
- Bidons d'huile usagée vides
- Filtres à huile
- Chiffons souillés par des huiles
- Déchets d'équipements électriques et électroniques
- Piles et batteries

Autorisation :

Arrêté n°2990-2010/ARR/DENV du 2 décembre 2010

Titulaire de l'autorisation :

CSP ONYX

Superficie :

3 551 m²

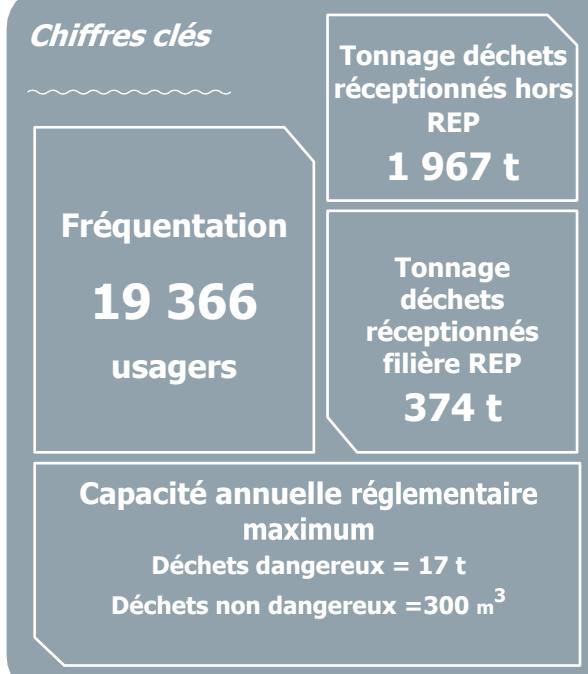
Effectif :

4 salariés

Horaires :

Du lundi au samedi : 6h30-17h00

Le Dimanche : 7h00-17h00





Le Quai d'Apport Volontaire de Ducos
Commune de Nouméa

Chiffres clés

Fréquentation
65 703
usagers

**Tonnage déchets
réceptionnés hors
REP**

3 359 t

**Tonnage
déchets
réceptionnés
filière REP**

345 t

**Capacité annuelle réglementaire
maximum**

Déchets dangereux = 17 t

Déchets non dangereux = 325 m³

Fiche d'identité

Déchets traités :

- Déchets encombrants
- Déchets verts valorisables
- Déchets métalliques
- Métaux non ferreux
- Canettes en aluminium
- Câbles
- Carton propre
- Papier
- Verre
- Emballages plastiques
- DEEE
- Huiles usagées non alimentaires
- Bidons d'huile usagée vides
- Filtres à huile
- Chiffons souillés par des huiles
- Déchets d'équipements électriques et électroniques
- Piles et batteries

Autorisation :

Arrêté n°10124-2009/ARR/DDDT du 13 mai 2009
modifié par l'arrêté n° 1754-2023/ARR/DDDT du
07 octobre 2023

Titulaire de l'autorisation :

CSP ONYX

Superficie :

2 300 m²

Effectif :

2 salariés

Horaires :

Du lundi au samedi : 6h30-17h00

Le Dimanche : 7h00-17h00



Le Quai d'Apport Volontaire de Magenta
Commune de Nouméa

Chiffres clés

Fréquentation
116 796
usagers

**Tonnage déchets
réceptionnés hors
REP**

5 829 t

**Tonnage
déchets
réceptionnés
filière REP**

417 t

**Capacité annuelle réglementaire
maximum**

Déchets dangereux = 17 t

Déchets non dangereux = 390 m³

Fiche d'identité

Déchets traités :

- Déchets encombrants
- Déchets verts valorisables
- Déchets métalliques
- Métaux non ferreux
- Canettes en aluminium
- Câbles
- Carton propre
- Papier
- Verre
- Emballages plastiques
- DEEE
- Huiles usagées non alimentaires
- Bidons d'huile usagée vides
- Filtres à huile
- Chiffons souillés par des huiles
- Déchets d'équipements électriques et électroniques
- Piles et batteries

Autorisation :

Arrêté n° 2556-2013/ARR/DENV du 14 octobre 2013

Titulaire de l'autorisation :

CSP ONYX

Superficie :

4 311 m²

Effectif :

3 salariés

Horaires :

6h00-18h00



Le Quai d'Apport Volontaire du Pk5
Commune de Nouméa

Chiffres clés

Fréquentation
54 928
usagers

**Tonnage déchets
réceptionnés hors
REP**

3 857 t

**Tonnage
déchets
réceptionnés
filière REP**

374 t

**Capacité annuelle réglementaire
maximum**

Déchets dangereux = 17 t

Déchets non dangereux = 285 m³

Fiche d'identité

Déchets traités :

- Déchets encombrants
- Déchets verts valorisables
- Déchets métalliques
- Métaux non ferreux
- Canettes en aluminium
- Câbles
- Carton propre
- Papier
- Verre
- Emballages plastiques
- DEEE
- Huiles usagées non alimentaires
- Bidons d'huile usagée vides
- Filtres à huile
- Chiffons souillés par des huiles
- Déchets d'équipements électriques et électroniques
- Piles et batteries

Autorisation :

Arrêté n°2558-2013/ARR/DENV du 21 octobre 2013

Titulaire de l'autorisation :

CSP ONYX

Superficie :

3 369 m²

Effectif :

2 salariés

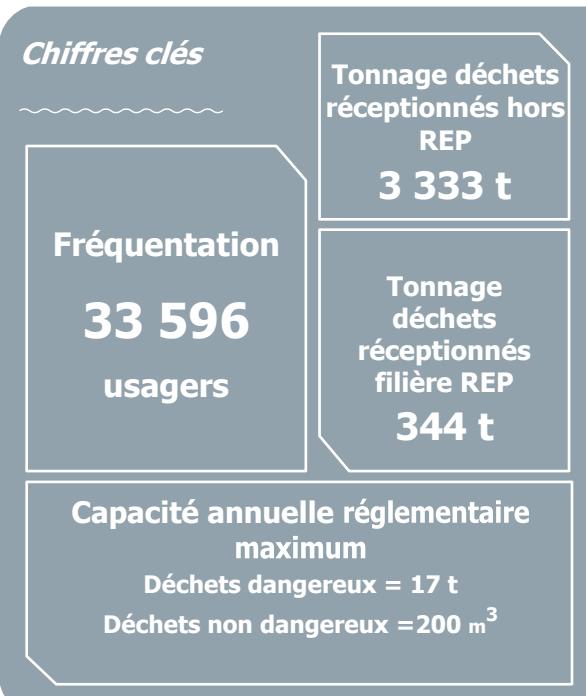
Horaires :

6h00-18h00



Le Quai d'Apport Volontaire de Gadji

Commune de Païta



Fiche d'identité

Déchets traités :

- Déchets encombrants
- Déchets verts valorisables
- Déchets métalliques
- Métaux non ferreux
- Canettes en aluminium
- Câbles
- Carton propre
- Papier
- Verre
- Emballages plastiques
- DEEE
- Huiles usagées non alimentaires
- Bidons d'huile usagée vides
- Filtres à huile
- Chiffons souillés par des huiles
- Déchets d'équipements électriques et électroniques
- Piles et batteries

Autorisation :

Arrêté n° 915-2005/PS du 22 juillet 2005 modifié par l'arrêté n° 1911-2023/ARR/DDDT du 19 juin 2023

Titulaire de l'autorisation :

CSP ONYX

Superficie :

2 500 m²

Effectif :

2 salariés

Horaires :

6h00-18h00

2.2. Récapitulatif des arrêtés d'autorisation ICPE en vigueur

2.2.1. Autorisations pour le CTTV de Ducas

Les dispositions de l'arrêté initial n° 10124-2009/ARR/DENV/SPPR du 13 mai 2009 autorisant l'exploitation d'un centre de tri, de transit et de valorisation (CTTV) des déchets par la société CSP (Calédonienne de services publics), sise lot 12 pie, zone industrielle de Ducas – rue Ampère - commune de Nouméa ont été modifiées par l'arrêté N° 1754-2023/ARR/DDDT du 7 octobre 2023.

Désignation des Activités	Capacité	Nomenclature	Rubrique	Seuil	Régime	Soumis aux Dispositions
Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes	V = 1 750 m ³ (dont 500 m ³ de déchets verts)	2716	-	Supérieur ou égal à 500 m ³	A	Présent arrêté
Installation de traitement de déchets non dangereux (traitement de liquides biodégradables)	Q = 120 tonnes/jour	2791	-	Supérieure ou égale à 10 t/j	A	Présent arrêté
Installation de collecte de déchets apportés par le public : Déchets dangereux	Q = 17 tonnes	2710-1	-	Supérieure ou égale à 7 tonnes	A	Présent arrêté
Installation de collecte de déchets apportés par le public : Déchets non dangereux	V = 325 m ³	2710-2	-	Supérieure ou égale à 300 m ³	As	Délibération n° 713-2008/BAPS/DIMENC du 19 septembre 2008
Liquides inflammables (installations de remplissage ou de distribution de)	D = 1,6 m ³ /h	1434	-	Supérieur à 1 m ³ /heure mais inférieur ou égal à 20 m ³ /heure	D	Délibération n° 240-2011/BAPS/DIMENC du 1er juin 2011
Installation de transit, regroupement ou tri ou préparation en vue de la réutilisation des métaux ou de déchets de métaux non dangereux	S = 125,5 m ²	2713	-	Supérieure ou égale à 100 m ² mais inférieure à 500 m ²	D	Délibération n° 334-2016/BAPS/DENV du 21 juin 2016
Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois	V = 890 m ³	2714	-	Supérieur ou égal à 100 m ³ mais inférieur à 1 000 m ³	D	Délibération n° 803-2012/BAPS/DENV du 10 décembre 2012
Installation de broyage de déchets végétaux non dangereux	Q = 29,9 t/j	2794	-	Supérieure ou égale à 5 t/j mais inférieure à 30 t/j	D	Délibération n° 83-2022/BAPS/DDDT du 15 mars 2022
Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules à moteur	S = 750 m ²	2930	-	Supérieure à 200 m ² mais inférieure à 2 000 m ²	D	Délibération n° 707-2008/BAPS du 19 septembre 2008
Liquides inflammables (stockage en réservoirs manufacturés de)	Céq = 5 m ³	1432	-	Inférieure ou égale à 5 m ³	NC	-

Légende :

A : Autorisation

Céq : Capacité équivalente

V : Volume

As : Autorisation simplifiée

D : Débit

D : Déclaration

Q : Quantité

NC : Non classé

S : Surface

2.2.2. Autorisations pour l'ISD de Gadji

Les dispositions de l'arrêté initial n° 915-2005/PS du 22 juillet 2005 ont été modifiées par l'arrêté n° 1911-2023/ARR/DDDT du 19 juin 2023. Il est à noter une ancienne zone de stockage de déchets réhabilitée connexe au nouveau site fait l'objet d'un arrêté de post-exploitation.

Désignation des Activités	Capacité	Nomenclature	Rubrique	Seuil	Régime
Installation de stockage de déchets non dangereux et non inertes	Totale : 5 260 000 m ³ Journalière : 1 000 t de déchets/jour	2760-2	Sans	-	A – GF
Installation de collecte de déchets apportés par le public – déchets dangereux	17 t	2710-1	Q ≥ 7 t	A	Présent arrêté
Installation de collecte de déchets apportés par le public – déchets non dangereux	200 m ³	2710-2	100 m ³ ≤ Q < 300 m ³	D	Délibération n° 713-2008/BAPS du 19 septembre 2008
Installation de traitement de déchets non dangereux	9,3 t/jour	2791	Q < 10 t/jour	D	Délibération n° 806-2012/BAPS/DENV du 10 décembre 2012 et du présent arrêté
Installation de broyage de déchets végétaux non dangereux	24 t/jour	2794	5 t/j ≤ Q < 30 t/j	D	Délibération n° 83-2022/BAPS/DDDT du 15 mars 2022 et du présent arrêté
Broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minéraux et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes	168 kW	2515	20 kW < P ≤ 200 kW	D	Délibération n° 733-2008/BAPS du 19 septembre 2008

Légende :

A : autorisation

D : déclaration

GF : garantie financière

Q : quantité

P : puissance

2.2.3. Autorisations pour les QAV

Désignation des activités : Installation de collecte de déchets apportés par le public : Quai d'apport volontaire

Site	Arrêté Concerné	Capacité Décrise Précédemment	Nouvelle capacité	Rubrique	Nomenclature Seuil	Régime
Magenta	Arrêté n°2556-2013/ARR/DENV du 14 Octobre 2013	Surface = 4 311 m ²	Quantité de déchets dangereux = 17 t (1) Volume de déchets non dangereux = 390 m ³ (1)	2710	Q > 7 t V > 300 m ³	A
Pk5	Arrêté n°2558-2013/ARR/DENV du 21 octobre 2013	Surface = 3 369 m ²	Quantité de déchets dangereux = 17 t (1) Volume de déchets non dangereux = 285 m ³ (1)	2710	Q > 7 t 100 < V < 300 m ³	A
Ducos	Arrêté n°10124-2009/ARR/DENV modifié du 13 mai 2009 et ses évolutions	Surface = 2 300 m ²	Quantité de déchets dangereux = 17 t (1) Volume de déchets non dangereux = 325 m ³ (1)	2710	Q > 7 t V > 300 m ³	A
Mont-Dore	Arrêté n°2990-2010/ARR/DENV du 2 décembre 2010	Surface = 3 551 m ²	Quantité de déchets dangereux = 17 t (1) Volume de déchets non dangereux = 300 m ³ (1)	2710	Q > 7 t V > 300 m ³	A
Dumbéa	Arrêté n°3820-2017/ARR/DENV du 9 janvier 2018	Surface = 3 200 m ²	Quantité de déchets dangereux = 17 t (1) Volume de déchets non dangereux = 195 m ³	2710	Q > 7 t 100 < V < 300 m ³	A
Gadji	Arrêté n°915-2005/PS du 22 juillet 2005	Surface = 2 500 m ²	Quantité de déchets dangereux = 17 t (1) Volume de déchets non dangereux = 200 m ³	2710	Q > 7 t 100 < V < 300 m ³	A

Légende :

Q : Quantité

V : Volume

A : Autorisation

2.3. Bilan des contrôles

La performance opérationnelle du process dépend d'une maîtrise poussée de la fonction maintenance et de l'anticipation des renouvellements de matériels. Pour cela, CSP effectue un certain nombre de contrôles réglementaires et non réglementaires pour vérifier l'état des différents équipements et matériels.

- Un contrôle des installations électriques est réalisé annuellement sur l'ensemble des sites. Un contrôle thermographique est également réalisé au moins une fois par an sur les armoires électriques principales.
- Appareils de levage : tous les ans, les équipements de levage et engins sont contrôlés par un prestataire agréé.
- Détection et protection incendie : des contrôles des matériels de lutte incendie extincteur (RIA, BAES, poteaux incendie) ainsi que des matériels de détection incendie sont réalisés chaque année.
- L'ensemble des rapports de vérifications obligatoires est présenté en annexes.
- Les campagnes d'entretien et de maintenance sont réalisées par un organisme tiers indépendant. Ces installations font l'objet de contrôles de conformité par les services de la DIMENC.
- Le portique de radiodétection de l'ISD de Gadji fait l'objet d'un programme de maintenance assuré tous les deux ans par le constructeur (dernier contrôle 30 novembre 2022).
- Les contrôles sur les appareillages sont réalisés au fur et à mesure des dates d'anniversaire. L'ensemble du matériel est à jour.

2.4. Synthèse des bilans environnementaux réalisés

Conformément à la réglementation en vigueur, la CSP attache une grande importance au suivi de l'impact de ses activités sur l'environnement et sur les biotopes voisins. Certains paramètres comme les rejets des eaux sont contrôlés en continu, d'autres contrôles sont réalisés à fréquences définies par le plan de surveillance de l'environnement.

L'ensemble des activités de la CSP est conforme aux seuils définis par la réglementation générale sur les activités du déchet et aux arrêtés d'exploiter.

Il existe sur CSP deux types de contrôles intégrant les différentes obligations réglementaires en vigueur :

- Les contrôles internes ou auto surveillance réalisés en continu par l'intermédiaire de dispositifs analytiques. Ils sont suivis et transmis directement chaque mois aux services de la DDDT.
- Les contrôles externes réalisés par des organismes indépendants habilités et agréés par la DDDT.

2.4.1. L'installation de stockage de Gadji

Dans le cadre de l'arrêté modifié n°915-2005/PS du 22 Juillet 2005 autorisant VEOLIA PROPRETE à exploiter une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés et ses installations annexes sur le site de Gadji, commune de Païta, la CSP, exploitant actuel, souhaite confier à un organisme extérieur la réalisation de l'auto surveillance de l'ISD de GADJI.

En 2023, cette étude a été réalisée par la société GINGER SOPRoner. Les prestations suivantes ont été réalisées :

- Lixiviats : Surveillance trimestrielle des lixiviats dans le bassin BG1 ;
- Eaux de ruissellement : Surveillance trimestrielle des eaux de ruissellement dans les bassins d'eaux pluviales (Bassins BG2 et BG3 depuis 2021) ;
- Perméats : Surveillance des perméats de l'unité de traitement du site (PER) ;
- Eaux souterraines : Purges et prélèvements trimestriels d'eaux souterraines dans les piézomètres PZ5, PZ6 et PZ7 ;
- Eaux de surface : Surveillance annuelle des eaux de surface sur 3 sites : P1, P3 et P4 ;
- Eaux de la déchèterie : Surveillance trimestrielle des eaux de ruissellement du parking de la déchèterie (DECH).

2.4.2. CTTV de Ducos

Sur le site du CET de Ducos, la réglementation provinciale impose d'effectuer des suivis trimestriels des lixiviats, le suivi semestriel dans deux piézomètres ainsi que des suivis semestriels des eaux de mer et trimestriels des eaux de surface rejetées. Les résultats sur l'ensemble des prélèvements en 2023 sont :

- Concernant le suivi du lixiviat, les analyses effectuées montrent des valeurs mesurées respectant les seuils de rejets réglementaires.
- Concernant le suivi des piézomètres, certains dépassements légers sur les paramètres MES et Ortho phosphates mais dans l'ensemble les valeurs sont faibles et toujours en dessous des seuils réglementaires.
- Concernant le suivi des eaux de mer environnantes, des dépassements sont observés au mois de juin sur certains paramètres mais les valeurs demeurent équivalentes des années précédentes.

Sur le site du CTTV de Ducos, la réglementation provinciale impose d'effectuer des suivis semestriels de la qualité des eaux dans deux piézomètres, une surveillance semestrielle des eaux de mer autour du site et un suivi régulier de la qualité des eaux rejetées par l'Unité de traitement des Matières de Vidange (UMV). Concernant les résultats sur l'ensemble des prélèvements en 2023 :

- Concernant le suivi des eaux de surface, un dépassement a pu être vu au niveau des MES au niveau de l'ouvrage E3, mais dans l'ensemble, les valeurs mesurées sont généralement faibles et en dessous des seuils de rejets réglementaires.
- Concernant le suivi des rejets de la station de traitement des déchets liquides biodégradables, plusieurs dépassements ont été observés notamment sur des paramètres eutrophisants et/ ou symptomatiques d'une eutrophisation (phosphore, azote global, MES, DBO5) et sur des paramètres bactériologiques (entérocoques), le tout malgré un rendement épuratoire élevé. Compte tenu de l'importance et des variations de la charge polluante des déchets réceptionnés, ces dépassements sont liés aux limites d'abattement de l'unité de traitement.
- Pour les autres paramètres, on remarque globalement de faibles valeurs dont une majorité ne dépasse pas le seuil de détection en laboratoire.
- Concernant le suivi des eaux de mer environnant, des dépassements sont observés au mois de juin sur certains paramètres mais les valeurs demeurent équivalentes des années précédentes.

De plus ; des mesures de bruit ambiant ont été réalisées sur le site d'exploitation du CTTV de Ducos en 2023. Ces mesures ont été réalisées sur quatre stations situées en limite de propriété de jour et en semaine. Lors de la campagne de mesures, le niveau acoustique moyen observé montre :

- Pour les points de mesures ST01 et ST02, Les valeurs moyennes dépassent la valeur seuil admissible. Ce résultat s'explique par d'importantes perturbations sonores dues au trafic routier intense de la rue Ampère à proximité.
- Pour les 2 autres points de mesure, les valeurs moyennes observées sont comprises entre 60,1 dB (A) et 65,4 dB (A). Ces valeurs relativement élevées restent toutefois inférieures au seuil de la délibération précédemment citée.

Les résultats du suivi environnemental demeurent en général, conformes aux seuils réglementaires fixés dans les arrêtés d'exploitation du CTTV et du CET, les valeurs observées sont équivalentes à celles mesurées les années précédentes.

2.4.3. Déchèteries de Magenta et Pk5

Dans le cadre de l'arrêté n°2556-2 013/ARR/DENV du 14 octobre 2013 fixant les prescriptions techniques applicables au quai d'apport volontaire de Magenta, la CSP doit assurer :

- Une surveillance des émissions sonores : Mesures acoustiques la première année puis tous les 2 ans ;
- Une surveillance annuelle de la qualité des eaux rejetées en sortie du séparateur d'hydrocarbures

Concernant le rejet du séparateur à hydrocarbures, les valeurs observées sont faibles et bien inférieures aux valeurs limites pour le rejet vers le milieu naturel. L'indice hydrocarbure ne dépasse pas la valeur limite de quantification du laboratoire. La surveillance sonore a été réalisée en 2022 et donc la prochaine mission se fera courant 2024.

Dans le cadre de l'arrêté n°2558-2013/ARR/DENV du 21 octobre 2013 fixant les prescriptions techniques applicables au quai d'apport volontaire Pk5, la CSP doit assurer :

- Une surveillance des émissions sonores : Mesures acoustiques la première année puis tous les 3 ans ;
- Une surveillance annuelle de la qualité des eaux rejetées en sortie du séparateur d'hydrocarbures

Concernant le rejet du séparateur à hydrocarbures, les valeurs observées sont faibles et bien inférieures aux valeurs limites pour le rejet vers le milieu naturel. L'indice hydrocarbure ne dépasse pas la valeur limite de quantification du laboratoire. La surveillance sonore a été réalisé en 2022 et donc la prochaine mission se fera courant 2025.

Dans le cadre de l'arrêté n°3820-2017/ARR/DENV du 9 janvier 2018 fixant les prescriptions techniques applicables au quai d'apport volontaire de Dumbéa, la CSP doit assurer :

- Une surveillance des émissions sonores : Mesures acoustiques la première année puis tous les 3 ans ;
- Une surveillance annuelle de la qualité des eaux rejetées en sortie du séparateur d'hydrocarbures la 1ère année puis tous les 3 ans ;
- Une surveillance de l'effluent du bassin d'eau pluviale : la 1ère année puis tous les 3 ans.

Lors de la campagne de mesure, le niveau acoustique moyen observé montre qu'aucun dépassement n'est observé sur l'ensemble des points de mesure qui respectent la valeur seuil admissible en limite de propriété de 70 dB (A) selon la délibération n°741-2008/APS du 19 septembre 2008. De plus, sur l'ensemble des points de mesure, les valeurs les plus importantes sont observées sur le point de mesure n°2 ; celui-ci étant soumis au trafic routier de la RT1 situé à proximité.

Concernant le suivi des rejets du séparateurs hydrocarbures ainsi que le suivi des eaux dans le bassin d'eau pluviale, l'ensembles des paramètres observés respectent les seuils fixés dans l'arrêté ICPE. Les valeurs observées sont faibles, voir inférieures aux limites de quantification du laboratoire d'analyse pour les hydrocarbures.

2.4.4. Déchetterie et CET Du Mont Dore

Dans le cadre de l'autosurveillance du CET du Mont-Dore (arrêté n°1473-96/PS du 14 octobre 1996), la qualité des lixivias et des eaux de mer :

- Concernant les lixivias, l'ensemble des paramètres présentent des valeurs faibles et en dessous des seuils réglementaires en 2023.
- Pour les eaux de mer, les données obtenues en 2023 pour certains paramètres métalliques présentent des dépassements de la valeur du Queensland Water Quality Guidelines, notamment pour les paramètres manganèse et nickel et plus ponctuellement pour le fer et le cuivre. Les autres valeurs restent très faibles sur le reste des sites et des campagnes. Concernant les paramètres bactériologiques, aucun dépassement n'est constaté.
- Concernant les eaux de surface, ces points ne sont plus échantillonnés depuis 2023.

Dans le cadre de l'auto surveillance du QAV du Mont Dore (arrêté d'exploitation ICPE n°2990- 2010/ARR/DENV du 02 décembre 2010), la qualité des eaux de pluie et des eaux issues du séparateur à hydrocarbure a été analysée :

- Sur l'année 2023, les eaux de pluie présentent des dépassements récurrents pour le paramètre pH avec des valeurs plus basiques que le seuil de l'arrêté. Les autres paramètres présentent des valeurs inférieures aux valeurs limites pour le rejet en mer à l'exception des entérocoques qui dépassent le seuil de rejet en février 2023.
- Concernant les eaux issues du séparateur à hydrocarbure, les valeurs sont majoritairement faibles à l'exception de dépassement constatés sur les entérocoques et les E. coli. A noter également un dépassement du pH, plus basique que le seuil de l'arrêté.

Dans l'ensemble, demeurent en général conformes aux seuils réglementaires fixées et les valeurs observées sont équivalentes à celle mesurées les années précédentes.

3. L'activité du service en 2023

3.1. Le service rendu aux usagers : indicateurs de qualité de service

La CSP est engagée dans une démarche d'amélioration permanente qui repose sur la recherche de la satisfaction des usagers et de nos clients, le respect de leurs exigences et de la réglementation en vigueur.

La CSP met en œuvre des actions permettant l'amélioration des conditions d'accueil, la qualité de service, les conditions de travail, la sécurité du personnel, des usagers, des clients et des biens ainsi que la préservation de l'environnement.

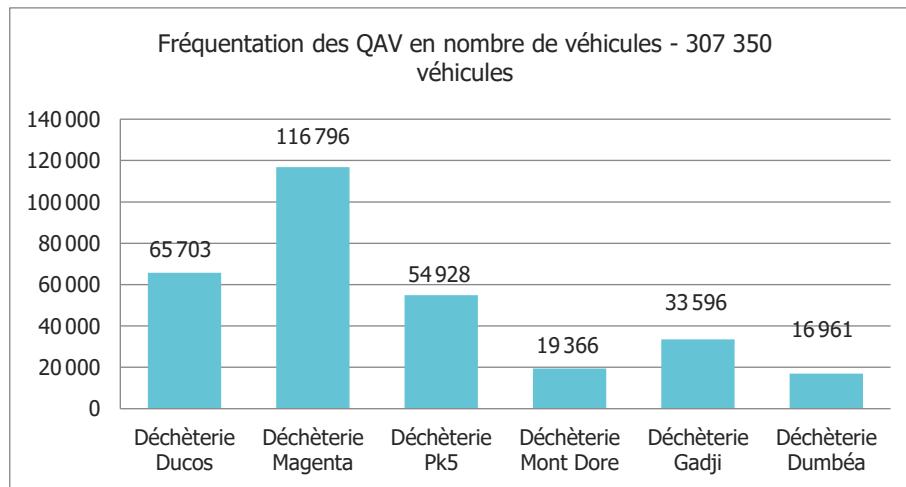
3.1.1. Fréquentation des déchèteries

En 2023, la fréquentation des déchèteries a connu des variations notables, reflétant à la fois des changements dans les habitudes des usagers et des ajustements dans les services offerts. Le total des visites pour l'année s'est élevé à 307 350, enregistrant une diminution de 5,99 % par rapport à 2022, où le total avait atteint 326 933 visites.

La déchèterie de Nouméa, avec 228 200 visites, reste le site le plus fréquenté, malgré une légère baisse par rapport à l'année précédente. En revanche, la déchèterie de Magenta a vu une diminution significative de 14,82 %, passant de 137 114 visites en 2022 à 116 796 en 2023. La fréquentation à Pk5 a également diminué de 4,60 %, avec 54 928 visites cette année contre 57 576 l'année précédente.

Les déchèteries de Mont Dore et de Gadji ont montré des tendances contrastées. La déchèterie de Mont Dore a maintenu une fréquentation stable avec une légère diminution de 0,05 %, tandis que celle de Gadji a connu une baisse de 2,35 %, malgré un nombre global de visites relativement élevé à 33 596. La déchèterie de Dumbéa, nouvellement incluse dans les statistiques, a enregistré 16 961 visites, montrant une augmentation de 10,63 % par rapport à l'année précédente.

Ces chiffres mettent en évidence les dynamiques changeantes dans la gestion des déchets au sein de la l'agglomération, soulignant la nécessité d'ajustements continus dans les services et les infrastructures pour répondre efficacement aux besoins des usagers.



Fréquentation des QAV en nombre de véhicules

3.1.2. Améliorations pour la sécurité

La CSP a amélioré ses procédures afin de sensibiliser ses clients sur les risques et les mesures de sécurité à respecter sur ses sites. Les actions suivantes ont été réalisées au cours de l'année :

- Mise à jour du formulaire protocole de sécurité rappelant les principaux risques et les consignes de sécurité de chaque site ;
- Rédaction et diffusion de consignes de sécurité à destination des clients et prestataires ;
- Création d'une matrice des sanctions clients et prestataires prenant en compte les écarts liés à la sécurité ;
- Centralisation des remontées d'incidents concernant les écarts des clients et prestataires ;
- Révision des procédures de réception des déchets dans le dock de transfert du CTTV de Ducos pour limiter la coactivité.

La CSP a également réalisé des travaux et des investissements afin d'améliorer la sécurité de ses sites.

ISD de Gadji :

- Mise en service d'une nouvelle torchère ;
- Installation de radios fixes dans les engins ;
- Installation de radars pédagogiques avec enregistrement vitesse et vidéo ;
- Installation de caméras thermiques : zone en exploitation et plateforme de broyage des pneumatiques usagés avec report des alarmes vers un centre de télésurveillance ;
- Installations de 2 nouvelles bâches souples – réserve incendie ;
- Achat de nouveaux engins : compacteur déchets et pelle hydraulique ;
- Sécurisation du quai de déchargement : mise en place d'une signalisation et de protections sur les emplacements de déchargement ;
- Mise en place d'un panneau d'affichage avec identification des emplacements de déchargement par type de véhicule et rappel des consignes de sécurité ;
- Mise en place de panneaux de consignes de sécurité sur la plateforme de broyage des déchets verts ;
- Mise en place de barrières pivotantes pour fermer les accès au site en exploitation le dimanche.

CTTV de Ducos :

- Pose de 2 caméras thermiques supplémentaires dans le bâtiment de conditionnement de Ducos ;
- Pose de 2 caméras supplémentaires à l'entrée de site ;
- Achat de nouveaux engins : une pelle à grappin avec cabine élevable, un tracteur avec balayeuse et gyrobroyeur, une mini BOM ;
- Remplacement de la ligne n°1 STDLB et des paliers sur les autres lignes ;
- Travaux de réfection de la toiture de l'unité biodisques de la STDLB ;
- Travaux de réfection de la trémie de chargement des semis dans le dock de transfert ;
- Déplacement bureau pont-bascule Ducos dans les bureaux administratifs ;
- Réalisation et affichage plan de circulation Ducos ;
- Réalisation d'un panneau d'informations Consignes de sécurité.

QAV :

- Mise en service des Dispositifs pour Travailleurs Isolés sur l'ensemble des QAV avec MO et formation du personnel pour l'utilisation, les alarmes sont gérées par une société de télésurveillance ;
- Mise en place de garde-corps devant les bennes sur le QAV de Gadji ;
- Mise en place d'enrouleurs de rubalise pour signaler les bennes fermées sur les QAV de Magenta, Pk5 et Ducos ;
- Réfection des bordures béton devant les bennes QAV Ducos et Gadji ;
- Reprise de la peinture des rambardes et bordures béton des QAV Ducos, Magenta et Pk5 ;

- Remplacement du panneau d'entrée de site du Mont-Dore.

3.1.3. Améliorations du service

Soucieuse de fournir un service de qualité à ses clients et aux usagers, la CSP a mené différentes actions d'amélioration :

- Formation des agents de QAV pour la communication auprès des usagers et la gestion de situations conflictuelles adaptées aux activités de la CSP.
- Modification des quartes des agents QAV pour que tous les quartes commencent le même jour sur chaque site. Cela permet de faire tourner les agents sur chaque site et facilite les remplacements.
- Recrutement d'un agent QAV « volant » permettant de palier aux absences avec du personnel formé aux procédures de la CSP.
- Mise en place d'un agent de sécurité à mi-temps sur le QAV de Magenta en journée permettant de réguler la circulation et de lutter contre les incivilités (récupération...).
- Déplacement de la rampe anti odeur côté RIVLAND.
- Mise en place d'une alvéole de stockage supplémentaire pour les pneus génie civil sur la plateforme de traitement des PUNR de l'ISD de Gadji.

3.1.4. Les incidents

Au cours de l'année 2023, la CSP a enregistré plusieurs incidents sur ses sites.

- **Plaintes usagers, voisinage, clients :**

Au cours de l'année 2023, la CSP a reçu 38 plaintes.

L'ISD de Gadji a enregistré 33 plaintes provenant du Riveland concernant des nuisances dues aux odeurs. En effet, l'ouverture de la nouvelle alvéole avec une surface d'exploitation plus importante a pu entraîner une augmentation des nuisance olfactives. La CSP a donc modifié l'emplacement et le fonctionnement de sa rampe anti odeur.

Le CTTV de Ducos a enregistré 3 plaintes :

- 2 plaintes concernant le comportement d'agents de guidage. La CSP a prévu de former ses agents de guidage pour améliorer la qualité de leur accueil et la gestion des situations conflictuelles.
- 1 plainte concernant le temps d'attente pour décharger les déchets dans le dock de transfert. La modification de la procédure de réception des déchets dans le dock de transfert a nécessité un temps d'adaptation pour le personnel et les clients ayant entraîné dans un premier temps une augmentation du temps d'attente.

Les QAV ont enregistré 2 plaintes :

- 1 concernant le comportement d'un agent. Une enquête a été menée en interne pour déterminer les raisons de ce conflit avec un usager.
- 1 plainte concernant un retard d'ouverture du QAV de Magenta.

- **Indisponibilités de services :**

Au cours de l'année 2023, la CSP a connu des mouvements sociaux ayant entraîné un arrêt partiel de l'activité. Elle a enregistré :

- Le 31/07/2023 : mouvement social sur le site de l'ISD de Gadji
- Le 14/08/2023 : mouvement social sur le site de l'ISD de Gadji
- Le 28/08/2023 : mouvement social sur les sites du CTTV de Ducos et de l'ISD de Gadji pendant 4h
- Le 22/09/2023 : mouvement social sur le site de l'ISD de Gadji

La CSP a su s'adapter à ces mouvements sociaux afin de garantir la continuité du service, lors des blocages de l'ISD de Gadji, les apports de déchets ont pu être réalisés sur le site du CTTV de Ducos.

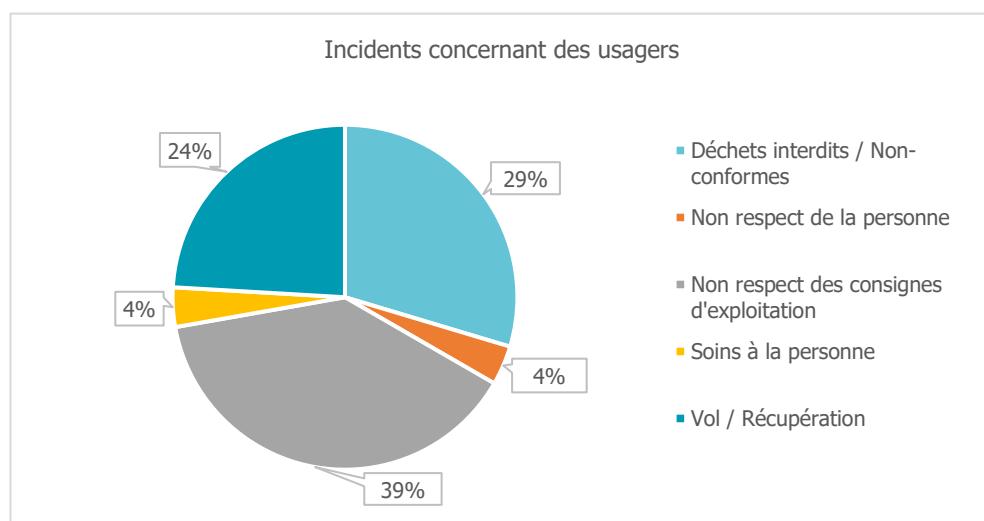
Lors des travaux sur la STDLB du CTTV de Ducos, la CSP a dû arrêter les apports de déchets liquides biodégradables. Ces travaux ayant été planifiés, elle a pu communiquer auprès des apporteurs. L'impact sur leur activité a donc été négligeable.

Plusieurs incidents sur les filières REP ont engendré un arrêt des apports pour les usagers sur les QAV. Les filières concernées ont été les huiles usagées et les GEM. La CSP a procédé à des communications auprès des usagers les invitant à reporter les apports sur les QAV.

- **Fiches incidents usagers :**

Au cours de l'année 2023, la CSP a enregistré 54 incidents sur les QAV concernant des usagers.

Les incidents enregistrés concernent principalement le non-respect des consignes et des apports de déchets interdits.



Répartition des incidents recensés avec des usagers en 2023



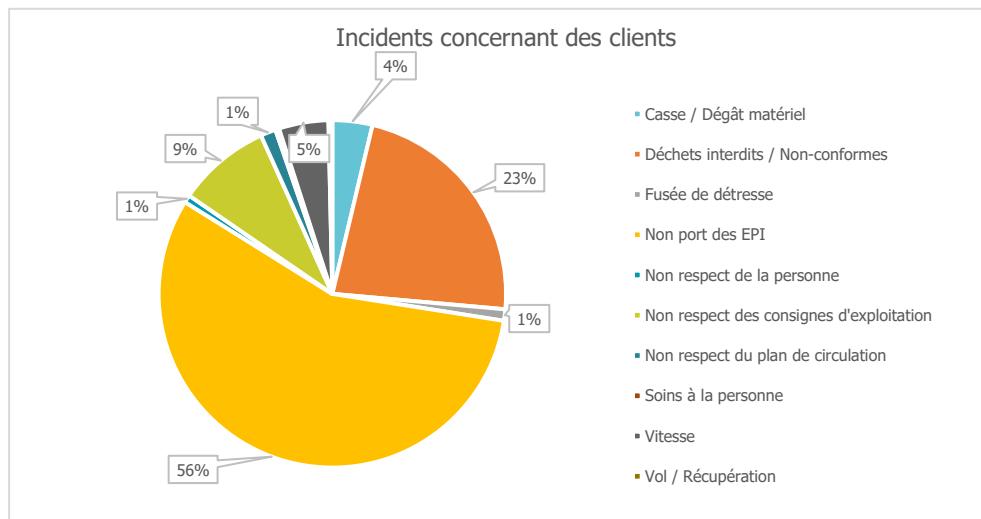
Site	Catégorie	Nombre de FI
QAV Ducas	Déchets interdits / Non-conformes	3
	Non respect des consignes d'exploitation	3
Total QAV Ducas		6
QAV Dumbéa	Déchets interdits / Non-conformes	1
	Non respect des consignes d'exploitation	2
Total QAV Dumbéa		3
QAV Gadji	Déchets interdits / Non-conformes	2
	Non respect de la personne	2
	Non respect des consignes d'exploitation	9
	Vol / Récupération	1
Total QAV Gadji		14
QAV Magenta	Déchets interdits / Non-conformes	3
	Non respect des consignes d'exploitation	1
	Soins à la personne	1
	Vol / Récupération	9
Total QAV Magenta		14
QAV Mont-Dore	Déchets interdits / Non-conformes	5
	Non respect des consignes d'exploitation	5
	Soins à la personne	1
	Vol / Récupération	1
Total QAV Mont-Dore		12
QAV PK5	Déchets interdits / Non-conformes	2
	Non respect des consignes d'exploitation	1
	Vol / Récupération	2
Total QAV PK5		5
Total général		54

Détail des types d'incidents avec des usagers par sites

- **Fiches incidents clients :**

Au cours de l'année 2023, la CSP a enregistré 564 incidents sur les installations du CTTV de Ducos et de l'ISD de Gadji concernant les clients.

Les incidents enregistrés concernent principalement le non port des EPI et des apports de déchets interdits / non-conformes.



Répartition des incidents recensés avec des clients en 2023

Site	Catégorie	Nombre de FI
Ducos	Casse / Dégât matériel	8
	Déchets interdits / Non-conformes	115
	Non port des EPI	209
	Non respect de la personne	3
	Non respect des consignes d'exploitation	18
	Non respect du plan de circulation	3
	Vitesse	1
Total Ducos		357
Gadji	Casse / Dégât matériel	13
	Déchets interdits / Non-conformes	13
	Fusée de détresse	6
	Non port des EPI	109
	Non respect de la personne	1
	Non respect des consignes d'exploitation	31
	Non respect du plan de circulation	5
	Soins à la personne	2
	Vitesse	25
	Vol / Récupération	2
Total Gadji		207
Total général		564

Détail des types d'incidents avec des clients par sites

3.2. Bilan des tonnages

3.2.1. Les tonnages réceptionnés par type de déchets (plus tous les flux hors REP)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ordures ménagères	49 704	42 518	42 584	43 682	42 849	39 666
Déchets d'activité économique	40 819	37 769	35 330	37 328	41 474	36 684
Déchets verts	24 601	23 853	23 471	30 500	23 487	23 936
Encombrants	11 807	10 464	11 488	15 517	13 676	12 786
Cendres mâchefers	38 347	26 084	17 168	28 175	24 178	11 915
Déchets liquides biodégradables	11 126	10 690	10 605	9 608	9 491	8 995
Déchets propreté urbaine	3 503	5 847	4 860	5 084	5 297	4 503
Valorisables	4 031	4 152	4 025	4 430	3 895	4 012
Pneus	3 386	4 578	3 711	3 890	4 051	3 999
Boues	42	44	0	241	157	48
Total	183 335	165 999	153 241	178 455	168 556	146 545

Tableau 2 : Bilan des tonnages par type de déchets (2018-2023)

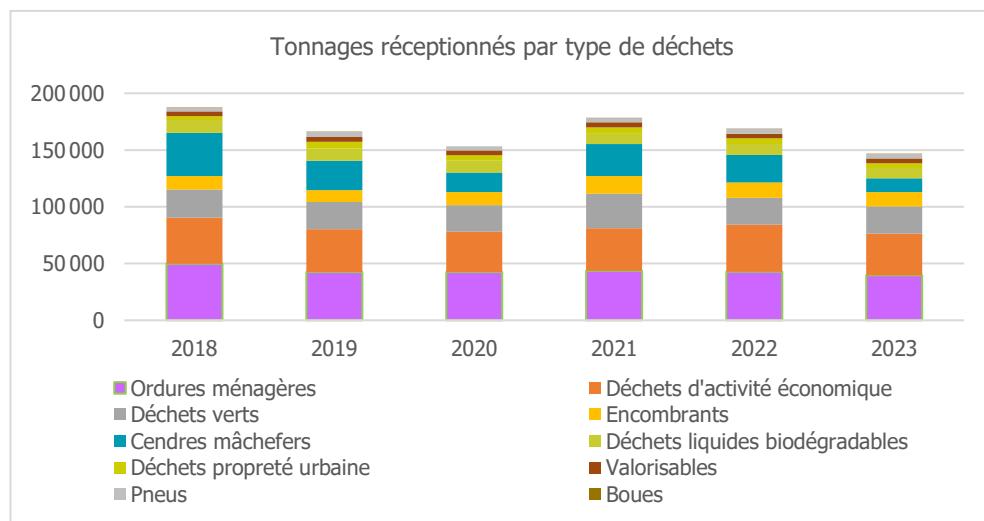


Figure 1 : Evolution des apports de déchets valorisables 2018/2023

3.2.2. Les tonnages réceptionnés par provenance

- Communes membres du SIGN / privés

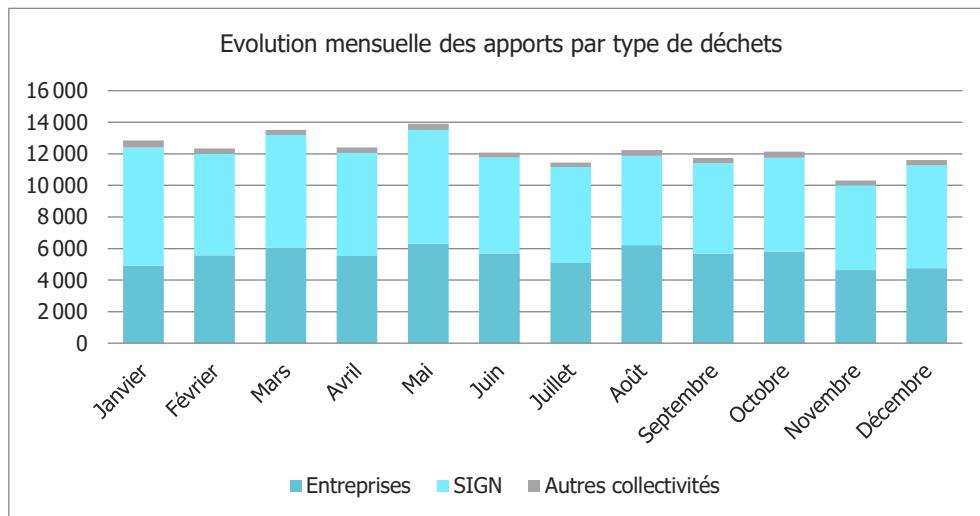


Figure 2 : Evolution des apports de déchets valorisables 2021/2022

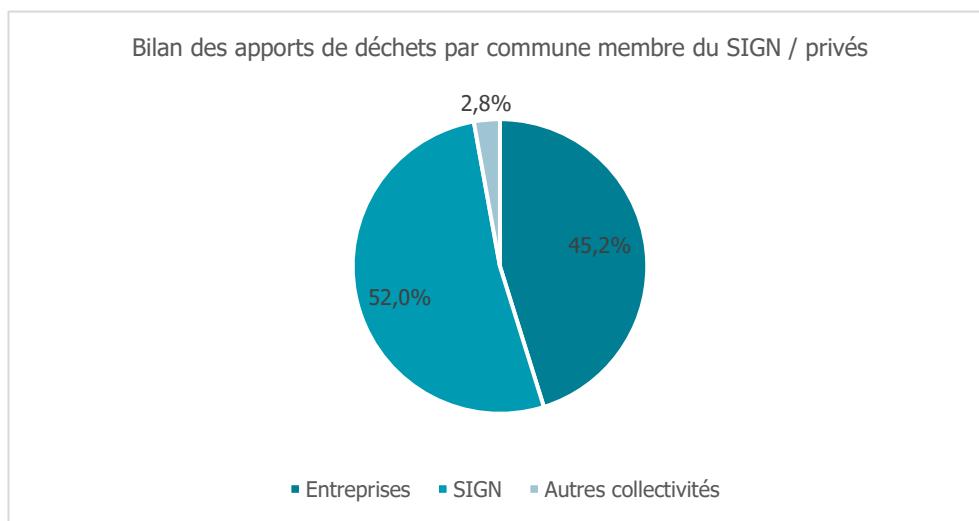


Figure 3 : Evolution des apports de déchets par commune membre du SIGN / privés

- **Communes membres du SIGN/privés**

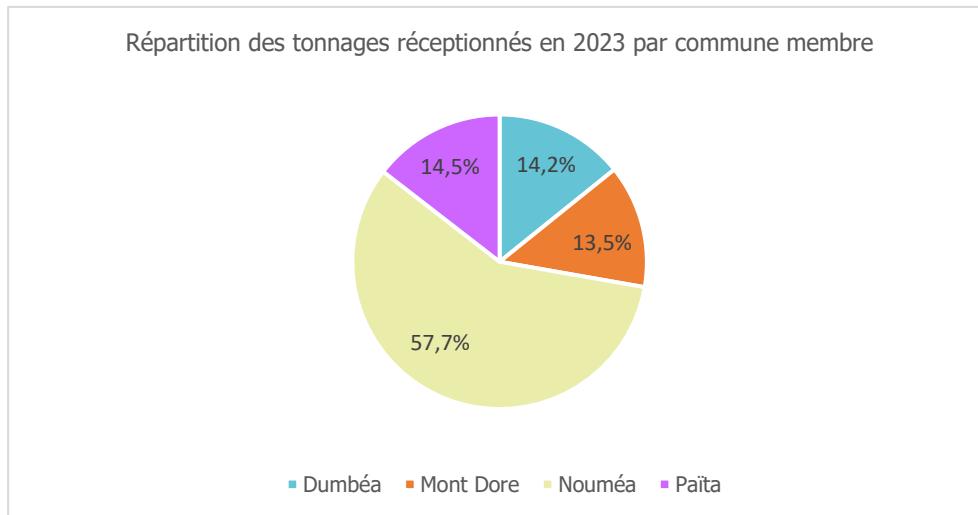


Figure 4: Répartition des tonnages réceptionnés en 2023 par commune membre

- **Par commune membre de 2018 à 2023**

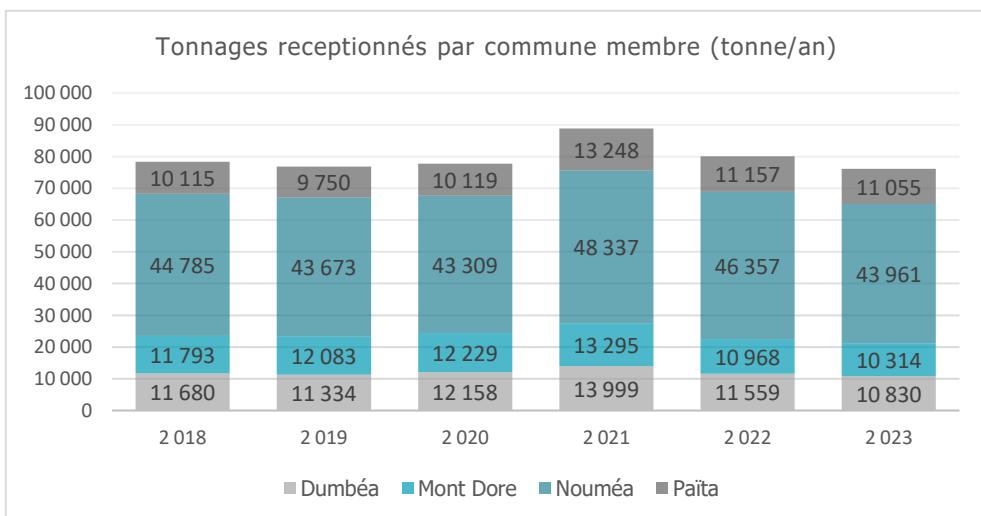


Figure 5: Répartition des tonnages réceptionnés en 2023 par commune membre

3.2.3. Les tonnages réceptionnés par mode de collecte

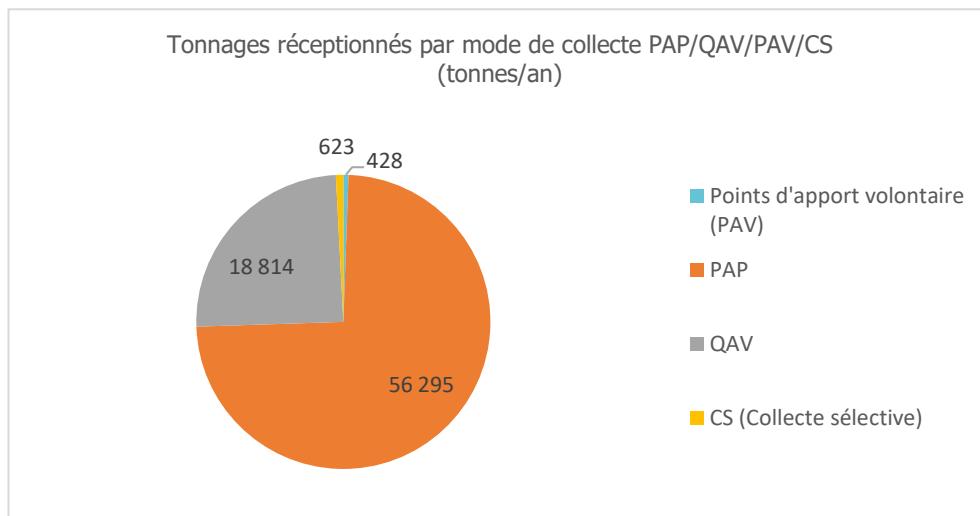


Figure 6 : Tonnages par mode de collecte PAP/QAV/PAV/CS de 2018/2023

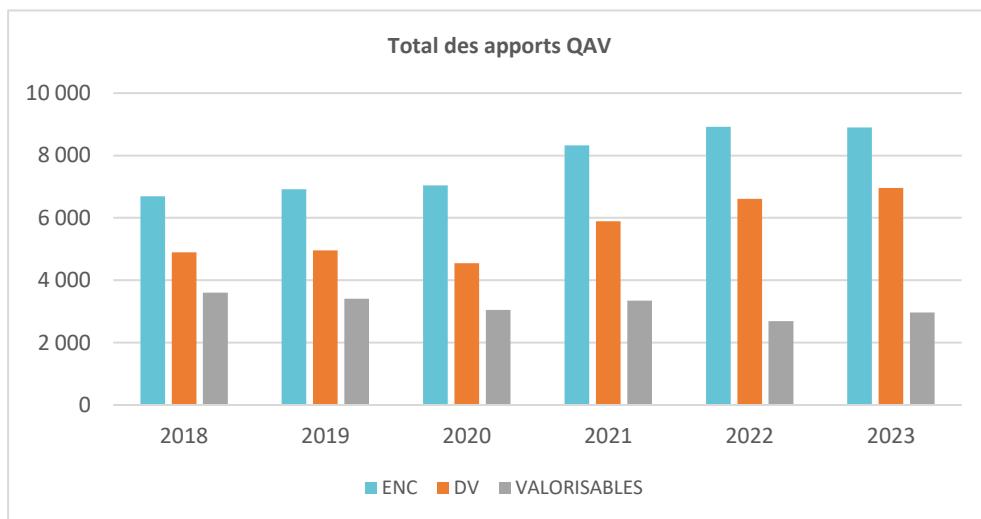


Figure 7 : Tonnages par mode de collecte de 2018/2023

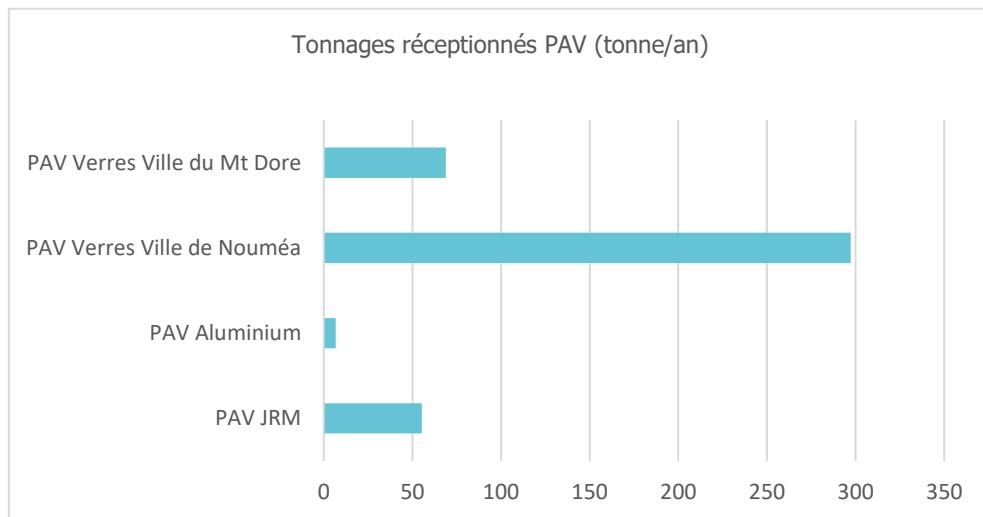


Figure 8 : Tonnages réceptionnés PAV de 2018/2023

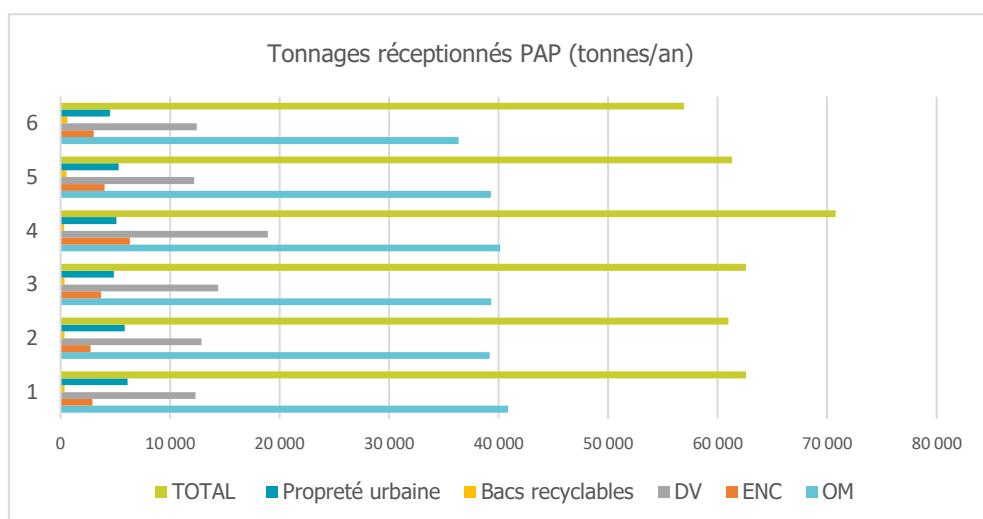
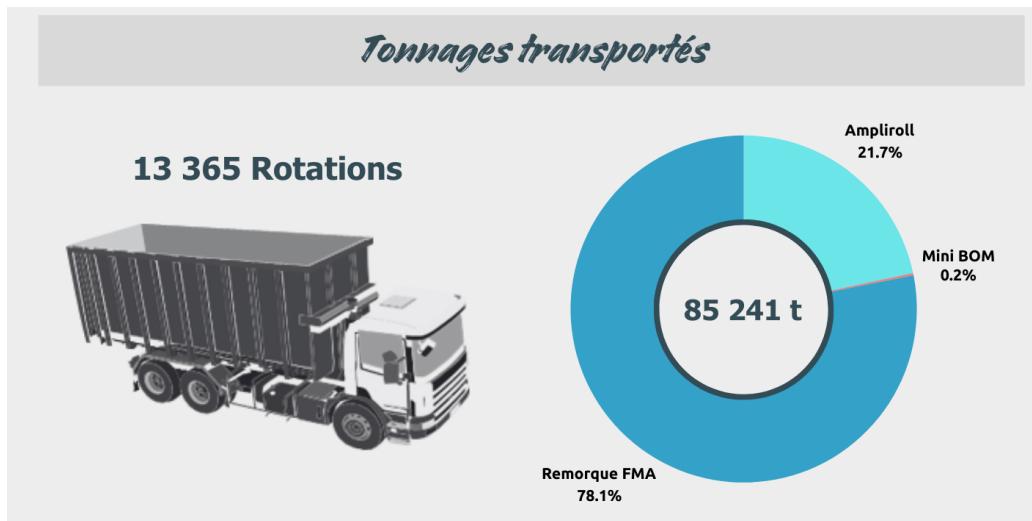
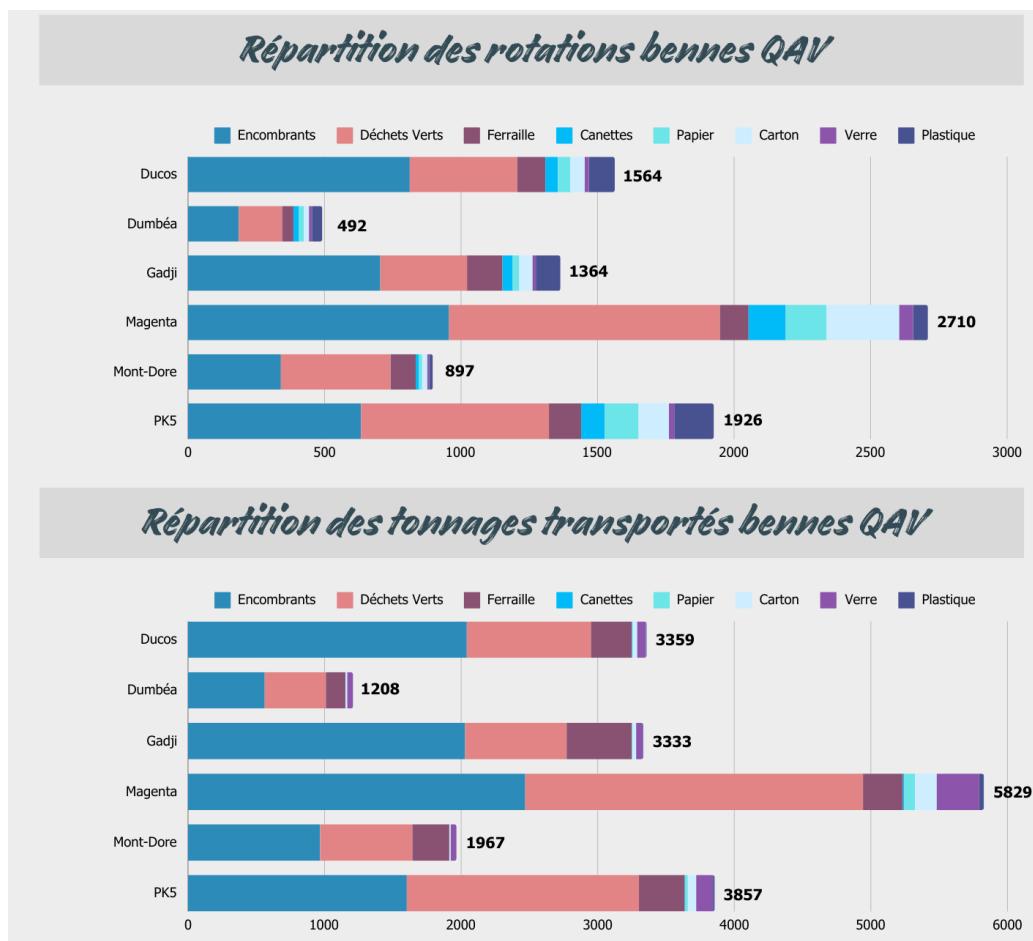


Figure 9 : Tonnages réceptionnés PAP de 2018/2023

3.2.4. Logistique et service transport



- Répartition des rotations depuis les déchèteries



o Répartition des rotations depuis le CTTV de Ducos

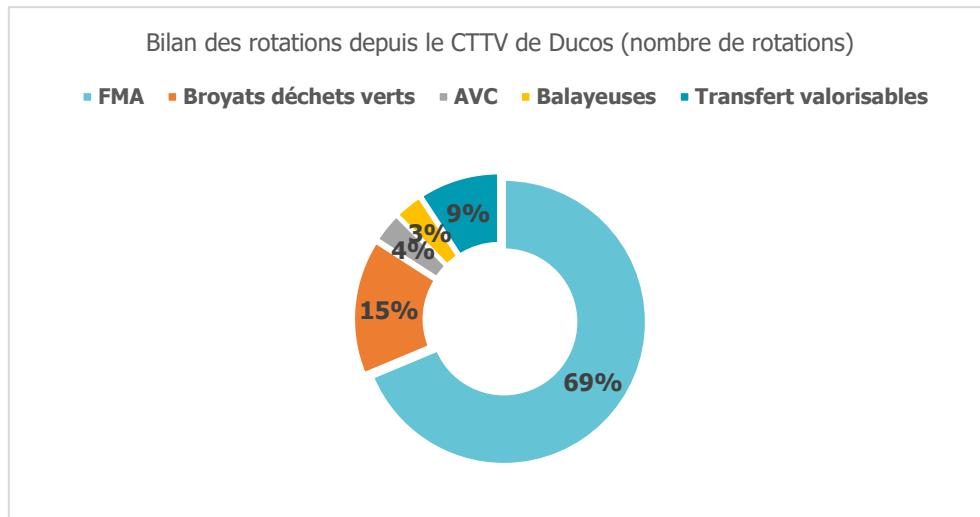
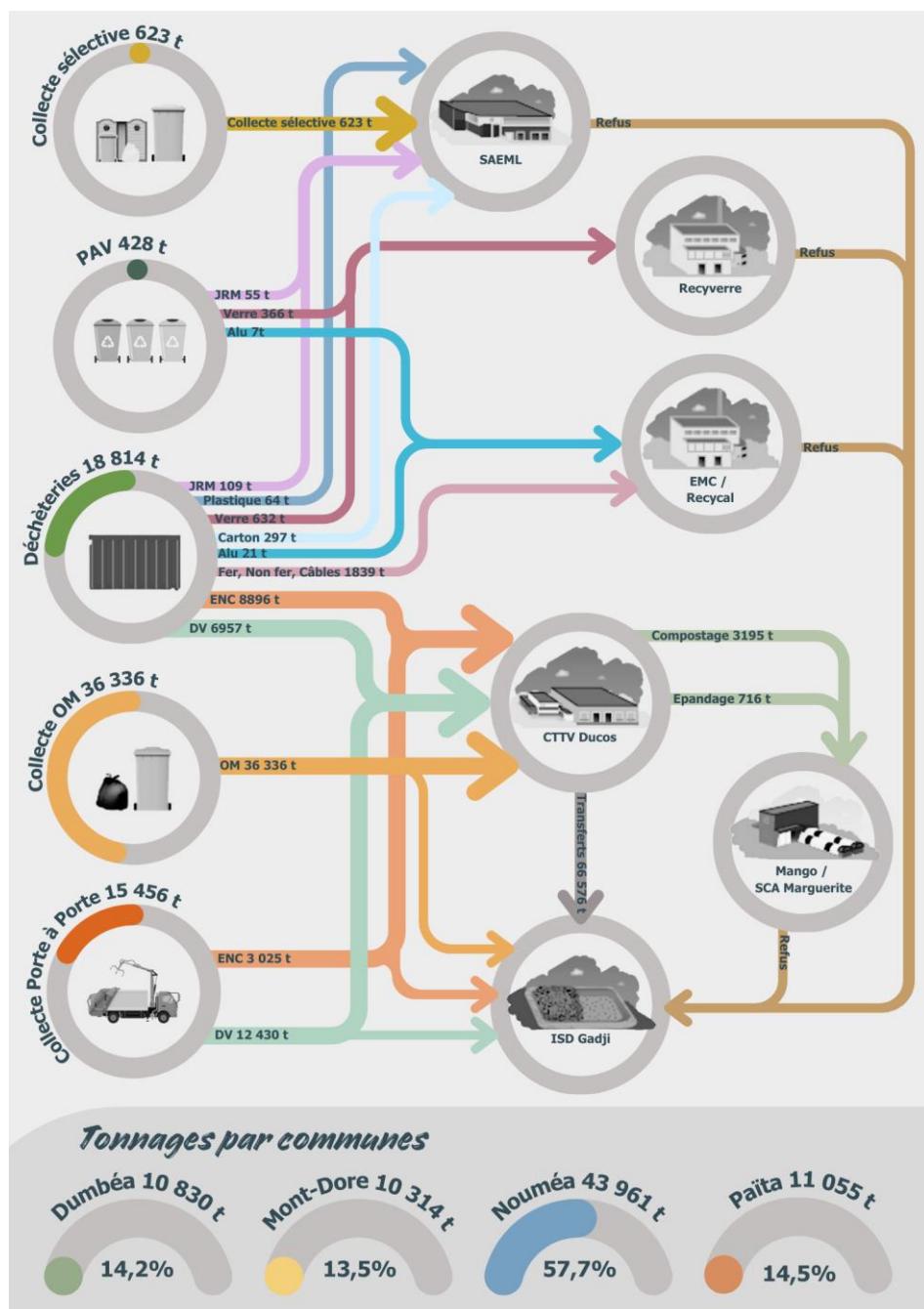


Figure 10 : Nombre de rotations depuis le CTTV de Ducos

3.2.5. Bilan Traitement

3.2.5.1 Synoptique des déchets ménagers



3.2.6. Les tonnages traités de 2018 à 2023

Synoptique des déchets ménagers du territoire

- **Détail des tonnages enfouis par type de déchets**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Transfert CTTV Ducos	89 979	86 077	84 004	85 317	73 862	66 575
Encombrants	25 095	24 308	23 431	26 022	31 313	30 152
Déchets verts	3 359	5 115	5 058	12 272	11 000	14 796
Cendres et mâchefers	38 313	26 065	17 168	28 175	24 178	11 915
Ordures ménagères	3 580	2 874	1 845	3 240	3 510	3 310
Boues AVC	2 788	3 587	2 834	2 832	2 537	1 876
Refus pneus	-	302	-	3	195	360
Total général	163 113	148 329	134 339	157 859	146 595	128 985

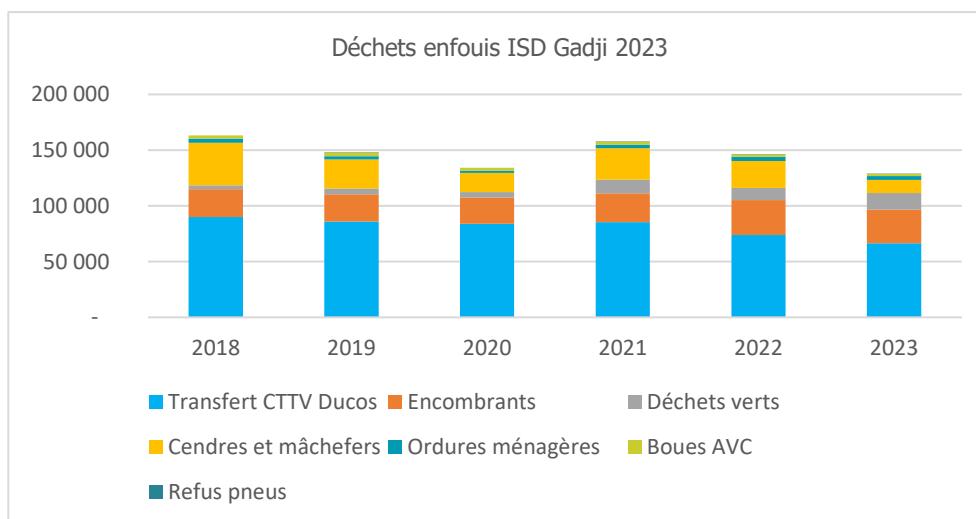
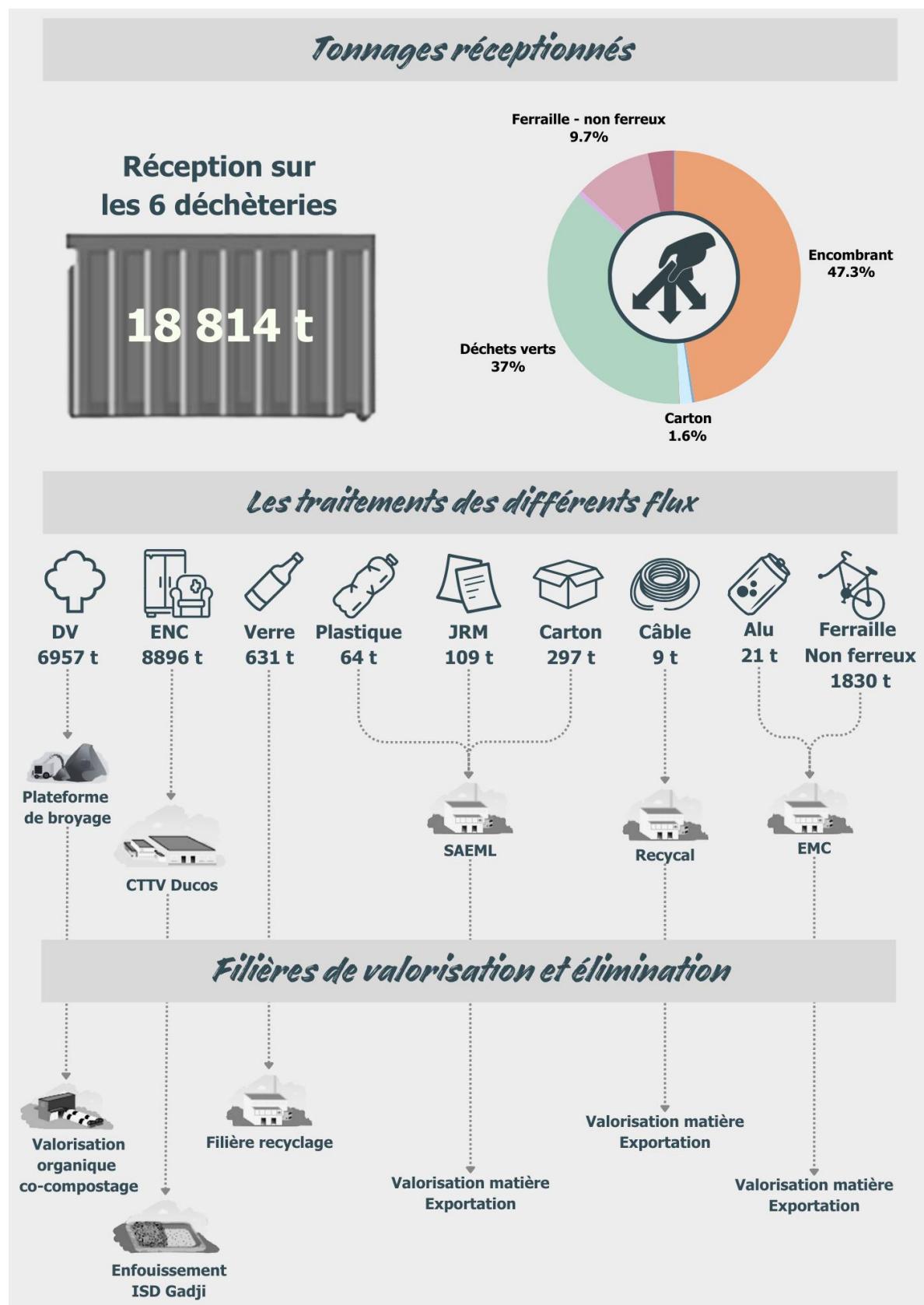


Figure 11 : Tonnages enfouis par tonne de déchets sur ISD

- Détail des tonnages valorisés par type de déchets et par exutoire final

La collecte sélective



Filières à Responsabilité élargie du Producteur (REP)

Les filières à Responsabilité Elargie du Producteur (filières REP) sont les suivantes :

- Pneumatiques usagés : valorisation matière locale et valorisation énergétique à l'export ;
- Huiles usagées : valorisation énergétique en local (SLN) ;
- Batteries : valorisation matière à l'export ;
- Piles : valorisation matière à l'export ;
- DEEE (Gros électroménagers, matériels informatiques, petits appareils ménagers, lampes) : valorisation matière à l'export.

	QAV Ducos	QAV Dumbea	QAV Gadji	QAV Magenta	QAV Mont Dore	QAV PK6	Total
AUP	62,0	24,5	68,7	56,8	38,7	68,4	319,0
Ecrans	16,0	4,4	15,0	24,2	10,1	19,3	89,1
GEM F	165,0	82,8	151,9	183,9	90,2	168,9	842,6
GEM HF	67,9	32,2	69,9	87,9	52,6	74,9	385,4
HU	14,8	9,7	16,9	11,1	9,1	14,9	76,5
HU bidons	1,4	0,9	2,3	1,7	1,0	1,9	9,1
HU chiffons	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,3
HU filtres	0,4	0,2	0,5	1,0	0,3	0,7	3,1
Informatique	8,2	2,5	7,1	20,2	3,6	9,0	50,7
Lampes	0,5	0,2	0,4	0,9	0,2	0,4	2,6
PAU	1,0	0,2	0,8	2,8	0,5	1,7	6,9
PE	8,3	6,5	10,1	26,2	6,9	13,4	71,3
PE ALD							
Telecom	0,1	0,0	0,1	0,4	0,1	0,1	0,8
Total	345,5	164,1	343,7	417,1	213,3	373,7	1 857,6

Figure 12: Répartition des apports des filières REP sur les déchèteries

3.3. Les actions de communication

La communication est un levier essentiel et incontournable pour assurer une gestion des déchets efficace. En étroite concertation avec le SIGN, la CSP mène des actions de communication afin de favoriser les comportements vertueux, modifier les habitudes des habitants et changer leur vision de la gestion des déchets.

Tout au long de l'année, des visites de sites sont organisées. Cette action permet aux visiteurs de visualiser concrètement le fonctionnement des installations et de découvrir le devenir de leurs déchets afin de mieux comprendre l'importance et l'intérêt de leur geste de tri au quotidien.

Ces visites s'adressent aussi bien aux établissements scolaires, aux élus et agents des collectivités membres qu'au grand public. Chaque visite, d'une durée moyenne de deux heures, s'organise autour d'animations en salle et d'une visite sur le terrain au cœur des exploitations.



Date	Nom de l'établissement	Nombre de personnes
jeudi 23 novembre 2023	Collège Gabriel PAITA	10 élèves, accompagnateurs
mardi 21 novembre 2023	James PADDON	22 élèves, accompagnateurs
mardi 29 août 2023	Lycée ESCOFFIER	15 élèves, accompagnateurs
mercredi 8 mars 2023	Mairie OUVEA	1 personne

Tableau 3 : Liste des visites sur le site de Gadjî.

3.4. Bilan des consommations

3.4.1. Eau

La figure, ci-dessous, présente le suivi des consommations d'eau sur les 5 dernières années. La consommation totale d'eau s'élève à 9 595 m³ pour l'année 2023.



Figure 13 : Evolution des consommations d'eau par site (2018-2023)

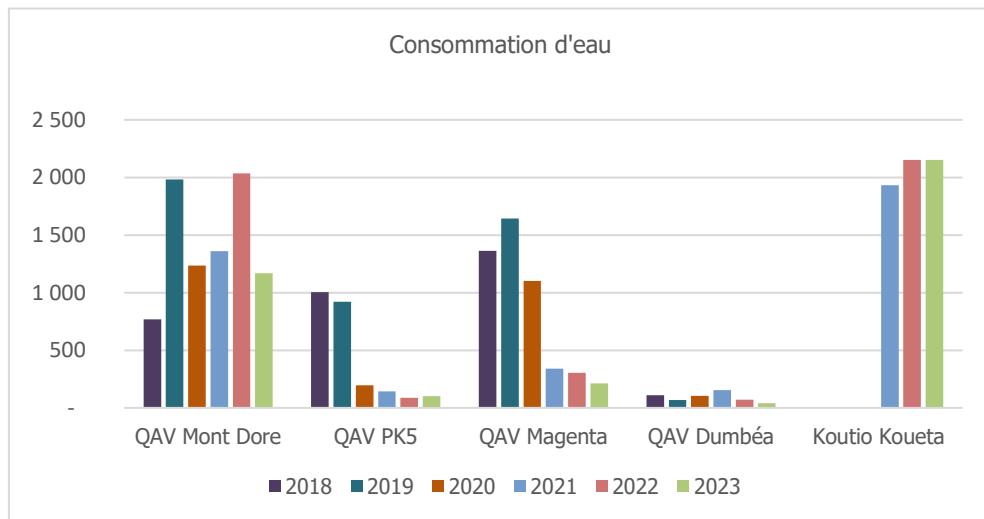


Figure 14: Evolution des consommations d'eau sur les QAV

3.4.2. Electricité

La figure, ci-dessous, présente le suivi des consommations d'électricité sur les 5 dernières années. . La consommation totale d'électricité s'élève à 448 411 kWh pour l'année 2023.



Figure 15: Evolution des consommations d'électricité sur Gadji et Ducos

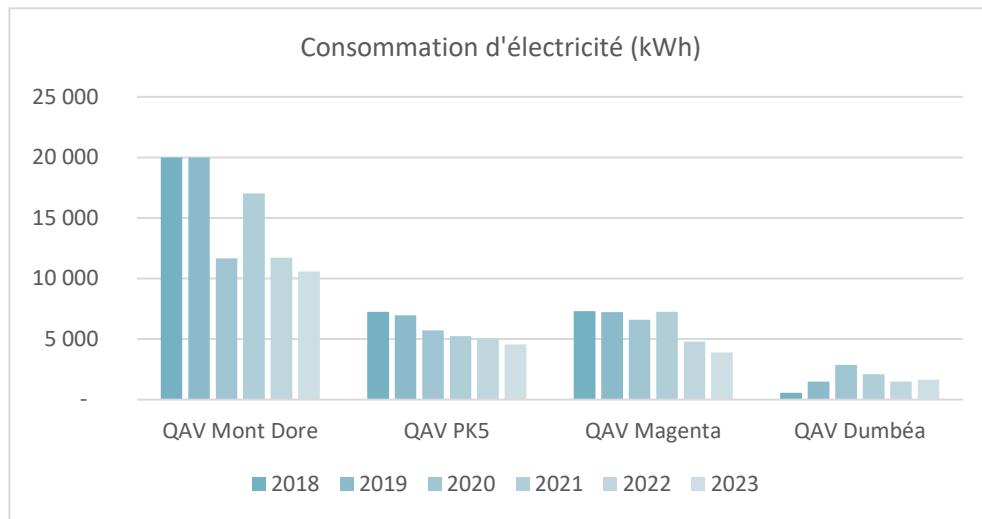


Figure 16 : Evolution des consommations d'électricité sur les QAV

L'augmentation significative de la consommation électrique sur l'ISD de Gadji est liée au volume important de lixiviat traité en 2022. Compte des volumes à traiter, la station a fonctionné de manière prolongée par rapport à une année moyenne.

3.5. Bilan de la production d'énergie électrique

Production photovoltaïque

En 2023, les centrales photovoltaïques du Centre de Tri, de Transfert et de Valorisation (CTTV) de Ducos et de l'ISD de Gadji ont fourni une contribution significative à la production d'énergie renouvelable.

Pour la centrale photovoltaïque située au bâtiment administratif du CTTV de Ducos, la production totale a atteint 37 335 kWh, avec une moyenne mensuelle de 3 111 kWh. Cette production a permis de couvrir une part substantielle de la consommation d'énergie du bâtiment. L'excédent de production, soit 5 119 kWh, a été exporté.

Concernant la centrale photovoltaïque du dock, la production totale s'est élevée à 161 047 kWh pour l'année, avec une moyenne mensuelle de 13 420 kWh.

Pour la centrale photovoltaïque de l'ISD de Gadji, la production annuelle a totalisé 20 926 kWh, avec une moyenne mensuelle de production qui a été cohérente tout au long de l'année.

Ces chiffres illustrent les performances et les contributions des installations photovoltaïques à la réduction de la dépendance énergétique externe et à la promotion d'une source d'énergie durable. L'énergie produite par les centrales photovoltaïques représente 48,9 % de l'énergie achetée.

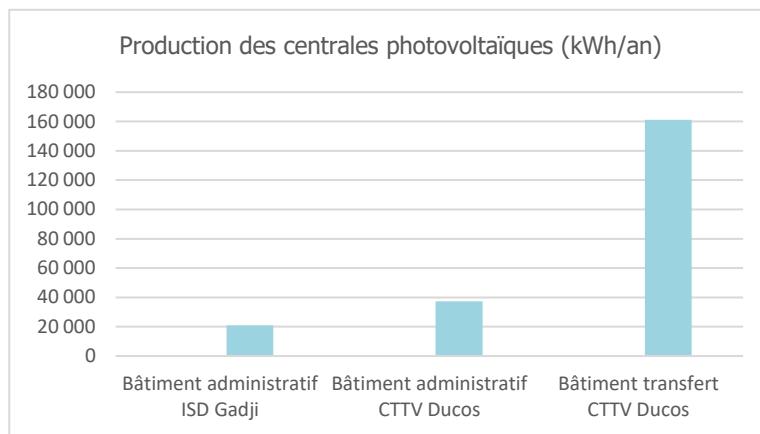


Figure 17 : Production des centrales photovoltaïques sur ISD de Gadji et CTTV Ducos

3.6. Les incidents d'exploitation significatifs

Référence fiche incident	Objet	Traitement
G-01-2023 (18 janvier 2023)	Infiltration de lixiviats dans le réseau d'évacuation des eaux pluviales.	Des travaux de réparation ont permis de circonscrire l'infiltration et de remettre en état les installations. Un suivi et un contrôle des ouvrages a été mis en place.
G-03-2023 (18 février 2023)	Accident d'aéronef de type ULM à proximité de la zone en exploitation, casier E1.	Les équipes CSP et puis les secours extérieurs sont intervenus très rapidement pour porter secours au pilote et circonscrire l'incendie provoqué par le crash. Malgré ces interventions, le pilote est décédé. Suite à l'incident, la zone a été remise en état.
G-03-2023 bis (06 mars 2023)	Anomalie de la qualité des eaux collectées par le drain de captage des eaux souterraines du casier E1.	Un programme de suivi et de contrôle de la qualité des eaux a été mis en place.
G-04-2023 (08 juillet 2023)	Départ de feu dans l'alvéole en exploitation E1	L'intervention des équipes CSP a permis une extinction rapide du départ de feu. Une surveillance renforcée de la zone a été réalisée suite à l'incident.

Incidents d'exploitation survenus sur Gadji

3.7. Les perspectives 2024-2037

Les nouvelles perspectives de l'année 2023 s'articuleront autour des évènements suivants :

3.7.1. Evolution du service rendu aux usagers

Le service rendu aux usagers devrait connaître une transformation significative grâce à une série de travaux visant à optimiser le fonctionnement et améliorer la sécurité des sites. Cette démarche inclut une réfection complète de la signalétique de sécurité et des panneaux d'information client, ainsi que des travaux de réhabilitation des enrobés sur les accès à la STDLB (Station de Traitement des Déchets Liquides Biodégradables) et à la plateforme de broyage des déchets verts. Ces améliorations contribueront à une meilleure orientation des usagers et à une sécurité accrue sur les sites.

En parallèle, les modalités du service seront clairement définies, incluant les horaires d'ouverture, les types de déchets autorisés, ainsi que les limitations du service pour garantir une gestion efficace et conforme aux réglementations.

Le renouvellement du parc de bennes des déchèteries permettra d'augmenter la capacité de traitement et d'améliorer l'efficacité des opérations. La création d'un carport à Magenta, ainsi que la réfection de la clôture, des peintures extérieures et des garde-corps dans plusieurs sites (Magenta, Pk5, Mont Dore, Ducos) renforceront la sécurité et l'esthétique des installations. La réhabilitation des enrobés au haut de quai de Mont Dore, ainsi que le goudronnage de la route menant à la plateforme de déchets verts, amélioreront les conditions d'accès et de circulation.

Des travaux supplémentaires incluent le remplacement des défenses de quai d'apport volontaire et la création d'un carport pour les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), visant à protéger ces équipements et à optimiser leur gestion. Ces initiatives témoignent d'un engagement fort pour améliorer les infrastructures et la qualité des services offerts aux usagers, tout en assurant une gestion des déchets plus efficace et conforme aux normes environnementales et de sécurité.

Règlement intérieur déchèteries

Aujourd'hui, les déchèteries jouent un rôle fondamental dans la gestion des déchets ménagers et assimilés. Les déchèteries sont en effet conçues comme des dispositifs indispensables pour la collecte, le traitement et la valorisation des déchets spécifiques qui ne peuvent faire l'objet d'une collecte ordinaire en raison de leur nature, de leur poids, leur quantité et/ou leur taille.

Face à l'augmentation constante des tonnages collectés, la mise en place de nouvelles filières de valorisation des déchets et l'évolution de la réglementation liée aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), les enjeux portent dorénavant sur la rénovation du parc de déchèteries, l'optimisation de la gestion organisationnelle, la formation des agents, l'amélioration des conditions d'accueil et de sécurité et la maîtrise des coûts.

L'usager étant au cœur du dispositif, la définition des conditions d'application et de délimitation du périmètre du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés en déchèterie est primordial et à la charge de l'autorité organisatrice du service, le SIGN.

Dans ce cadre, la CSP a entrepris, avec le SIGN, un travail de refonte du règlement intérieur des déchèteries afin de redéfinir et d'améliorer les conditions d'acceptation des déchets, les consignes et les obligations à suivre pour les usagers de chaque déchèterie. L'objectif principal de ce règlement intérieur est de définir et de délimiter le service public de collecte en déchèterie ainsi que d'améliorer l'information apportée aux usagers en est également l'une des principales composantes.

Le nouveau règlement intérieur entrera en vigueur dès l'approbation par le conseil syndical.

3.7.2. Evolution des filières de valorisation

Plateforme de broyage des déchets verts de Gadji

Dans le cadre du développement de la filière de valorisation des déchets verts, CSP a réalisé une nouvelle plateforme sur le site de Gadji.

La CSP a pour projet d'installer une plateforme de broyage de déchets verts sur le site de l'ISD de Gadji. Cette installation s'inscrit dans un projet de plus grande ampleur, à l'échelle de la Province Sud, qui vise à valoriser l'ensemble du gisement de déchets verts, notamment par le développement des filières de compostage.

Les raisons principales de la mise en place de cette installation sont :

- Le gisement important de déchets verts acheminé, depuis la Province Sud, directement sur l'ISD de Païta ;
- Le site de Gadji qui est proche du lieu de destination et de valorisation des déchets verts broyés : plateforme de compostage de boues de stations d'épuration et de déchets verts à Tontouta « Projet Karenga » réalisé par Mango Environnement.

Un porteur à connaissance a été déposé en septembre 2021 en vue d'obtenir les autorisations ICPE nécessaires à la mise en service de l'activité. L'autorisation d'exploiter a été obtenue en juin 2023, les travaux de construction de la plateforme ayant été réalisés au préalable avec l'accord de la DDDT. À ce jour, la plateforme n'a pas encore été mise en exploitation. La plateforme implantée sur le site du CTTV de Ducos est capable d'alimenter la filière de co-compostage de Mango avec un tonnage annuel d'environ 7 000 tonnes de déchets verts broyés. La plateforme de broyage de l'ISD permettra éventuellement d'augmenter la capacité de traitement et de développer la filière, dès que les conditions tarifaires auront été définies en concertation avec le SIGN.

Valorisation du biogaz

La valorisation du biogaz produit par l'installation de Stockage de Déchets de Gadji marque une avancée significative dans la gestion durable des déchets au Grand Nouméa. En vertu du Protocole d'entente signé le 13 septembre 2018 entre la CSP et les associés de Gadji Energie, à savoir Wineo et Enercal Energies Nouvelles, un projet ambitieux a vu le jour pour transformer le biogaz en une ressource énergétique précieuse. Enercal Energies Nouvelles a reçu l'autorisation du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour exploiter une centrale de valorisation du biogaz d'une puissance de 1 MWe sur le site de l'ISD de Gadji.

Pour financer et réaliser ce projet, Enercal Energies Nouvelles et Wineo ont constitué la société Gadji Energie. En parallèle, le Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN) a accordé à la CSP une autorisation temporaire d'occupation du domaine public. Cette autorisation permettra à Gadji Energie d'installer et d'exploiter les équipements nécessaires sur les terrains de l'ISD de Gadji pour toute la durée de l'exploitation.

Les travaux de construction de la centrale ont débuté début 2024, et la mise en service est prévue pour la fin de l'année 2024. Ce projet s'inscrit également dans une démarche de valorisation énergétique, contribuant ainsi à une réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la production d'énergie renouvelable locale. La mise en service de cette centrale représente un pas décisif vers une gestion plus durable des déchets, renforçant l'engagement de la région en faveur des énergies renouvelables et du développement durable.

Mise en service de la presse à balles

Le Centre de Tri, de Transit et de Valorisation de Ducos n°10124-2009 du 13 mai 2009 prévoit dans son article 1.1 que « les déchets admis au niveau du centre de Tri et de Transit, outre les ordures ménagères et les déchets industriels banals et commerciaux, sont le verre, le bois, les ferrailles et métaux, les papiers et les cartons. Ces déchets appartiennent à la sous-catégorie E1 et peuvent faire l'objet de traitement afin d'en extraire une part valorisable ».

La CSP souhaite mettre en service la presse à balles présente sur le site de Ducos afin d'améliorer la gestion et le traitement des déchets recyclables, notamment les emballages tels que les cartons, les papiers et les plastiques. Le lancement de cette activité doit permettre d'augmenter les volumes d'emballages valorisés tout en diminuant les coûts de traitement.

Dans ce cadre, un dossier de porter à connaissance a été déposé en janvier 2023, accompagné d'une demande d'agrément (REP). Le porter à connaissance » a pour objet :

- de décrire la situation actuelle en matière de gestion et traitement des déchets recyclables (emballages et autres comme les cartons, les papiers, les plastiques et ferrailles) ;

- de décrire l'unité de tri et de conditionnement des déchets recyclables par la mise en balle et les performances attendues.

Ces démarches visent à obtenir les autorisations nécessaires au déploiement de cette activité. La mise en service de la presse à balles étant prévue pour le premier trimestre 2024.

Projet de Valorisation du Verre

Un projet ambitieux de valorisation du verre est en cours, visant à améliorer la durabilité de la gestion des déchets. Ce projet porte sur la construction et l'exploitation d'une installation dédiée au broyage du verre sur le CTTV de Ducos. Le verre broyé sera ensuite distribué et valorisé dans la filière du bâtiment et des travaux publics (BTP).

Dépôt de Demande d'Autorisation ICPE et Dossier d'Agrément

Pour garantir la conformité et la qualité de cette nouvelle installation, une demande d'autorisation pour les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) a été déposée. Par ailleurs, un dossier d'agrément (Responsabilité élargie du Producteur) a été soumis à la DDDT, en vue d'obtenir les autorisations nécessaires. La mise en service de l'installation est prévue pour le deuxième semestre 2024.

Ce projet répond aux objectifs de la nouvelle filière à responsabilité élargie des producteurs (REP), en particulier dans la gestion des emballages.

Un partenariat stratégique a été formé avec un groupement d'exploitants et de négociants de matériaux de construction. Cette collaboration est primordiale pour la viabilité du projet, offrant une expertise et des ressources précieuses dans le domaine des matériaux de construction. Grâce à ce partenariat, des stratégies de recyclage du verre efficaces et durables pourront être mises en œuvre, avec l'assurance de trouver des débouchés pour les matériaux valorisés sur le long terme.

3.7.3. Evolution réglementaire de l'ISD de Gadji

Extension de la plateforme de broyage des PUNR

Dans le cadre du développement de l'activité de broyage des pneumatiques usagés et conformément à la demande d'augmentation de la capacité de traitement, CSP a créé une extension de la plateforme avec la création d'une zone dédiée au stockage des pneus Génie Civil. Afin de prévenir les risques incendie sur cette installation, un système de détection incendie sera installé. Des caméras thermiques sont disposées pour détecter les éventuels départs de feu sur l'ensemble des zones de stockage. Ces travaux sont réalisés.

Un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour l'augmentation de la capacité journalière de traitement a été déposé à la DDDT en octobre 2022. Ce dossier est actuellement en cours d'instruction. Une enquête publique est prévue pour le premier semestre 2024 et devrait aboutir à l'autorisation de l'augmentation de la capacité de traitement par la DDDT.

ISD de Gadji – Arrêté modificatif

L'arrêté modifiant et fixant les prescriptions complémentaires de l'arrêté modifié n°915-2005/PS du 22 juillet 2005 pour l'exploitation de l'installation de stockage de déchets de Gadji porte principalement sur l'actualisation de la liste de déchets admissibles et sur la mise à jour de l'encadrement technique de l'exploitation. Plusieurs nouvelles dispositions ont des impacts à la fois techniques et financiers majeurs sur la construction et l'exploitation du site.

Les nouvelles prescriptions portent principalement sur l'autorisation accordée pour le broyage des déchets verts, la gestion des boues issues du traitement des lixiviats, la réalisation des couvertures définitives et le programme de suivi environnemental notamment le volet radioprotection.

L'arrêté modificatif a été signé le 19 juin 2023 et impose la mise en conformité des activités de l'ISD de Gadji, qui devra faire l'objet d'échanges entre le SIGN et la CSP afin de valider les modalités de mise en œuvre et de financement.

Par ailleurs, l'arrêté modificatif définit la nouvelle capacité de l'installation de stockage des déchets de Gadji (à 5 260 000 m³).

L'actualisation du plan d'exploitation réalisée en 2018, basée sur les études d'exécution, a permis d'évaluer la capacité résiduelle de stockage de l'installation. Le volume de stockage disponible des casiers F (alvéoles F1, F2) et E (alvéoles E1, E2, E3) a été quantifié de manière précise. Compte tenu des volumes déjà remblayés en déchets, la capacité totale de stockage du projet a été estimée à 5 260 000 m³.

Les études d'exécution menées respectent les caractéristiques du projet initial tel que présenté dans le dossier de demande d'autorisation d'exploiter, à savoir :

- Les altimétries du fond de forme ;
- Les profils du réaménagement, notamment les pentes et la côte sommitale (+82 NGF) ;
- Les limites et l'emprise du stockage de déchets.

Les impacts induits par la mise à jour du plan d'exploitation sont non significatifs et n'ont pas d'incidence sur l'occupation de l'espace de l'installation, dans la mesure où la volumétrie du projet initial est respectée.

À la fin de l'année 2023, le volume résiduel disponible était de 2 790 000 m³, ce qui permet d'envisager une fin d'exploitation entre 2037 et 2039, compte tenu des apports actuellement réceptionnés.

Centre de tri des emballages

Le projet de construction d'une nouvelle chaîne de tri sur le site du Centre de Tri, de Transfert et de Valorisation (CTTV) représente un tournant stratégique dans la gestion des déchets de l'agglomération de Nouméa. Conçu pour traiter à la fois les emballages issus des déchèteries, de la collecte sélective et les déchets d'activité économique (DAE), ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre de la nouvelle filière à responsabilité élargie des producteurs (REP). Il répond ainsi aux impératifs de gestion durable des déchets en améliorant l'efficacité du tri et de la valorisation.

Le projet prévoit une mise en œuvre progressive : études d'ingénierie jusqu'en juillet 2024, validation du programme de travaux et du budget en octobre 2024, et obtention des agréments fiscaux en juin 2025. Les travaux de construction, d'une durée de 15 à 17 mois, commenceront dès l'obtention des autorisations nécessaires.

Le nouveau centre de tri, doté d'une capacité de traitement évolutive, permettra de traiter de manière plus efficace les flux d'emballages collectés via les déchèteries et la collecte sélective, ainsi que les déchets d'activité économique. Avec des volumes prévisionnels allant de 1 500 à 4 000 tonnes par an pour les emballages et un tonnage brut actuel de 20 000 tonnes pour les DAE, le centre contribuera significativement à la réduction des déchets mis en décharge et à l'augmentation du taux de valorisation.

Ce projet n'améliorera pas seulement la gestion des déchets, mais il soutiendra également le développement de la collecte sélective, et optimisera l'utilisation des équipements existants tout en limitant les nuisances supplémentaires. En intégrant des technologies de tri avancées et une infrastructure adaptée, le centre de tri vise à permettre à l'agglomération de Nouméa de développer le recyclage et la gestion durable des déchets, tout en contribuant à une économie circulaire plus résiliente et performante.

4. Compte rendu financier

4.1. Compte de résultat 2022/2023

Le tableau suivant synthétise les comptes annuels de 2023 et référence les comptes 2022.

Compte de résultat - concession de traitement des déchets de l'agglomération du Grand Nouméa (kCFP)	2 022	2 023
Traitement des déchets ménagers des usagers du syndicat (REOM)	574 842	548 008
traitement autres valorisables	2 178	2 234
Traitement des déchets végétaux des usagers du syndicat (REOM)	81 721	106 249
Gestion des QAV Magenta / PK6 / Dumbéa (Gestion + rotations)	169 797	189 230
Valorisables	117 650	133 361
GAR FI	-	-
Traitements des déchets ménagers et assimilés des professionnels	782 902	811 672
Traitements cendres*	453 084	240 727
Traitements des déchets végétaux des professionnels*	65 583	44 342
Traitements des déchets liquides biodégradables des professionnels	88 439	90 393
Vente de compost et sous produits	-	-
CHIFFRE D'AFFAIRE	2 336 196	2 166 214
Achats / Consommable	- 80 037	- 89 428
Sous Traitance	- 307 279	- 279 784
Frais d'entretien du matériel	- 300 733	- 378 873
Assurance, Location, Crédit-bail	- 52 050	- 52 658
Honoraires	- 39 617	- 50 521
Frais de personnel	- 270 423	- 296 734
Pertes s/Créance Client SIGN	-	- 244 848
Pertes s/Créance Client	- 1 835	- 2 402
prov Réhab/post exploit	- 56 592	- 51 212
Provisions (impayés redevance) 10% REOM 2018	- 93 089	- 95 721
Provision Client + sign	- 69 040	- 90 808
Autres Prov	-	-
Amortissements	- 335 364	- 360 154
Reprise de Prov	104 805	397 639
Frais Généraux	- 458 261	- 438 685
Marge Opérationnelle	376 681	132 027
Résultat exceptionnel	- 2 490	- 986
EBIT	374 191	131 041
Résultat Fi	- 358 276	- 356 719
Résultat cournt	15 915	- 225 677
Impot Sur les Bénéfices	- 4 774	
Résultat net	11 140	- 225 677

Tableau 4 : Compte annuel de résultats 2023

4.2. Méthode et éléments de calcul économique

Les charges directes sont affectées aux centres de profit qui les supportent et les charges indirectes, issues des centres de coûts (frais généraux, résultat exceptionnel, résultat financier), sont réparties au prorata du produit net d'exploitation de chaque centre de profit.

4.3. Etat du programme d'investissement

L'état du programme d'investissement 2023 est repris dans le paragraphe 3. Patrimoine du service concédé.

4.4. Inventaire des biens de retour

L'inventaire des biens de retour conformément à l'article 19 du contrat de concession se trouve en annexe.

4.5. Comptes prévisionnels d'exploitation

Compte de résultat - concession de traitement des déchets de l'agglomération du Grand Nouméa (kCFP)	2024*	2025*	2026*	2027*	2028*
Traitement des déchets ménagers des usagers du syndicat (REOM)	553 488	559 023	564 613	570 259	575 962
traitement autres valorisables	2 256	2 279	2 301	2 324	2 348
Traitement des déchets végétaux des usagers du syndicat (REOM)	107 311	108 384	109 468	110 563	111 668
Gestion des QAV Magenta / PK6 / Dumbéa (Gestion + rotations)	191 122	193 033	194 963	196 913	198 882
Valorisables	134 695	136 042	137 402	138 776	140 164
GAR FI	-	-	-	-	-
Traitement des déchets ménagers et assimilés des professionnels	819 788	827 986	836 266	844 629	853 075
Traitement cendres*	243 134	245 566	248 021	250 502	253 007
Traitement des déchets végétaux des professionnels*	44 785	45 233	45 685	46 142	46 604
Traitement des déchets liquides biodégradables des professionnels	91 297	92 210	93 132	94 063	95 004
Vente de compost et sous produits	-	-	-	-	-
CHIFFRE D'AFFAIRE	2 187 877	2 209 755	2 231 853	2 254 171	2 276 713
Achats / Consommable	- 90 323	- 91 226	- 92 138	- 93 060	- 93 990
Sous Traitance	- 282 581	- 285 407	- 288 261	- 291 144	- 294 055
Frais d'entretien du matériel	- 382 662	- 386 488	- 390 353	- 394 257	- 398 199
Assurance, Location, Crédit-bail	- 53 184	- 53 716	- 54 253	- 54 796	- 55 344
Honoraires	- 51 026	- 51 536	- 52 052	- 52 572	- 53 098
Frais de personnel	- 299 701	- 302 698	- 305 725	- 308 782	- 311 870
Pertes s/Créance Client SIGN	- 247 297	- 249 770	- 252 267	- 254 790	- 257 338
Pertes s/Créance Client	- 2 426	- 2 450	- 2 474	- 2 499	- 2 524
prov Réhab/post exploit	- 51 724	- 52 241	- 52 764	- 53 291	- 53 824
Provisions (impayés redevance) 10% REOM 2018	- 96 679	- 97 645	- 98 622	- 99 608	- 100 604
Provision Client + sign	- 91 716	- 92 633	- 93 559	- 94 495	- 95 440
Autres Prov	-	-	-	-	-
Amortissements	- 363 756	- 367 393	- 371 067	- 374 778	- 378 526
Reprise de Prov	401 615	405 632	409 688	413 785	417 923
Frais Généraux	- 443 071	- 447 502	- 451 977	- 456 497	- 461 062
Marge Opérationnelle	133 347	134 681	136 028	137 388	138 762
Résultat exceptionnel	- 996	- 1 006	- 1 016	- 1 026	- 1 036
EBIT	132 352	133 675	135 012	136 362	137 726
Résultat Fi	- 360 286	- 363 889	- 367 528	- 371 203	- 374 915
Résultat cournt	- 227 934	- 230 214	- 232 516	- 234 841	- 237 189
Impot Sur les Bénéfices					
Résultat net	- 227 934	- 230 214	- 232 516	- 234 841	- 237 189

Tableau 5 : Compte de résultat prévisionnel 2024 - 2028

Engagement à incidence financière

La CSP a souscrit une garantie financière à hauteur 333 858 000 CFP à compter du 1^{er} janvier 2023 et ce jusqu'au 31 décembre 2024. Le cautionnement bancaire est présenté en annexe 12.

L'objet de cette garantie est la prise en charge, en cas de défaillance avérée de la CSP, des dépenses liées à :

- La surveillance du site
- Les interventions en cas d'accident ou de pollution
- La remise en état du site après exploitation
- La surveillance et le maintien en sécurité de l'installation en cas d'évènement exceptionnel susceptible d'affecter l'environnement.

5. Annexes

1. Rapport annuel d'activité de l'Installation de stockage de déchets non dangereux de Gadji 2023
2. Rapport de suivi de la qualité de l'eau du Centre d'enfouissement technique de Ducos et du Centre de tri de transfert et de valorisation de Ducos
3. Rapport de suivi de la qualité de l'eau du Centre d'enfouissement technique du Mont-Dore et de la déchèterie de La Coulée
4. Rapport de suivi de la qualité de l'eau de l'Installation de stockage de déchets non dangereux de Gadji
5. Rapport annuel de suivi au titre des ICPE de la déchèterie de Magenta
6. Rapport annuel de suivi au titre des ICPE de la déchèterie du Pk5
7. Relevé de conclusion des réunions RPI
8. Compte-rendu des visites d'inspection ICPE
9. Contrôles réglementaires ponts bascules, incendie, électrique
10. Fiches Incidents
11. Inventaire des biens de retour
12. Cautionnement bancaire
13. Assurances

6. Table des figures

1. Evolution des apports de déchets valorisables 2018/2023
2. Evolution des apports de déchets valorisables 2021/2022
3. Evolution des apports de déchets par commune membre du SIGN / privés
4. Répartition des tonnages réceptionnés en 2023 par commune membre
5. Répartition des tonnages réceptionnés en 2023 par commune membre
6. Tonnages par mode de collecte PAP/QAV/PAV/CS de 2018/2023
7. Tonnages par mode de collecte de 2018/2023
8. Tonnages réceptionnés PAV de 2018/2023
9. Tonnages réceptionnés PAP de 2018/2023
10. Nombre de rotations depuis le CTTV de Ducos
11. Tonnages enfouis par tonne de déchets sur ISD
12. Répartition des apports des filières REP sur les déchèteries
13. Evolution des consommations d'eau par site (2018-2023)
14. Evolution des consommations d'eau sur les QAV
15. Evolution des consommations d'électricité sur Gadji et Ducos
16. Evolution des consommations d'électricité sur les QAV
17. Production des centrales photovoltaïques sur ISD de Gadji et CTTV Ducos

7. Tableaux

1. Effectifs CSP – Répartition hommes-femmes
2. Bilan des tonnages par type de déchets (2018-2023)
3. Liste des visites sur le site de Gadji.
4. Compte annuel de résultats 2023
5. Compte de résultat prévisionnel 2024 - 2028

